

2016–
2020



01

Population

Neuchâtel 2021

Vivre ensemble en Suisse

Analyse approfondie des résultats 2016–2020

Domaine «Population»

Publications actuelles sur des thèmes apparentés

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, veuillez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).

Panorama de la société suisse 2020. Migration – Intégration – Participation: Quelle voie vers l'inclusion? La citoyenneté entre institutions et attitudes. Publication OFS 2020, Neuchâtel 2020, 112 pages, Numéro OFS: 2016-2000

Enquête sur le vivre ensemble en Suisse: Résultats du module Diversité 2019. Attitudes envers les personnes au mode de vie itinérant. Actualités OFS 2020, Neuchâtel 2020, 8 pages, Numéro OFS: 1913-1900

Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS): Résultats 2018. Actualités OFS 2019, Neuchâtel 2019, 12 pages, Numéro OFS: 1913-1800

Démos 2/2019: Diversités et visibilité. Noirs et Noires: à propos d'une minorité visible. Actualités OFS 2019, Neuchâtel 2019, 16 pages, Numéro OFS: 239-1902-05

Sous-domaine «Vivre ensemble»

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 01 – Population
→ Migration et intégration → Vivre ensemble

Vivre ensemble en Suisse

Analyse approfondie des résultats 2016–2020

Rédaction Marion Aeberli, OFS
Contenu Marion Aeberli, OFS;
Esther Salvisberg, OFS;
Johanna Probst, OFS
Éditeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2021

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: Section Démographie et migration, OFS, tél. 58 463 67 11

Rédaction: Marion Aeberli, OFS

Contenu: Marion Aeberli, OFS; Esther Salvisberg, OFS;
Johanna Probst, OFS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 01 Population

Langue du texte original: français

Mise en page: section DIAM, Prepress/Print

Page de titre: section DIAM, Prepress/Print

Graphiques: section DIAM, Prepress/Print

Cartes: section DIAM, ThemaKart

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2021
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 1913-2000

ISBN: 978-3-303-01294-9

Table des matières

1	Introduction	5	4	Régionalisation des attitudes envers la diversité	20
1.1	Contexte	5	4.1	Grandes régions	20
1.2	Résultats clés	6	4.2	Régions linguistiques	22
1.3	Structure du rapport	6	4.3	Degré d'urbanisation	24
			4.4	Contacts avec la diversité	25
2	Indices mesurant les attitudes envers la diversité	7	5	Conclusion	27
2.1	Panorama des indices	7			
2.2	Distributions et évolutions temporelles	9			
2.2.1	Attitudes envers la diversité: racisme	9			
2.2.2	Attitudes envers les personnes étrangères: xénophobie et menace	10			
2.2.3	Attitudes envers des groupes cibles: hostilité et stéréotypes négatifs	11			
3	Liens entre attitudes envers la diversité et facteurs individuels	14			
3.1	Identification de facteurs individuels	14			
3.2	Attitudes envers la diversité selon les facteurs individuels identifiés	14			
3.2.1	Positionnement politique	14			
3.2.2	Statut migratoire	15			
3.2.3	Conditions de vie	17			
3.2.4	Niveau de formation	17			
3.3	Interactions entre facteurs individuels	18			
				Annexes	29

1 Introduction

Réalisée à ce jour trois fois par l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS) permet d'analyser l'état de la cohabitation des différents groupes de population vivant dans le pays. L'évaluation est faite par le biais de la saisie des attitudes et opinions de la population envers la diversité. L'enquête assure le suivi des évolutions de certains aspects du climat social, comme le racisme, la xénophobie et la discrimination.

La population de la Suisse est composée de multiples groupes sociaux et de personnes d'appartenances diverses. On y recense par exemple plus de dix communautés religieuses principales et, en plus des quatre langues nationales, on ne compte pas moins d'une dizaine de langues largement répandues. Il y a plus de 190 nationalités parmi la population vivant dans le pays. Chez les détenteurs du passeport suisse, une personne sur huit est née à l'étranger et a, par conséquent, elle-même expérimentée la migration. Cette diversité constitue une richesse pour la société, mais elle constitue aussi un défi en matière de vivre ensemble. Des questions relatives à l'acceptation, l'intégration, le rejet et l'exclusion de certains groupes de population peuvent ainsi se poser.

La présente publication analyse de manière approfondie les résultats des enquêtes sur le vivre ensemble en Suisse (VeS) de 2016, 2018 et 2020. Par le biais d'indices composites, d'évolutions temporelles et de focalisation sur les attitudes de sous-groupes de population, elle a pour but de présenter une image détaillée des attitudes de la population de la Suisse envers la diversité. Les concepts de racisme, xénophobie et d'hostilité envers des groupes cibles sont au cœur de cette analyse.

Dans un contexte marqué par la diversité, l'enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS) a pour objectif de présenter une image fiable des enjeux soulevés par la cohabitation de différents groupes de population vivant dans le pays. Elle permet de suivre les évolutions de la société dans plusieurs domaines comme le racisme, la xénophobie et la discrimination. Les données collectées servent de base pour l'observation des changements sociaux. Elles fournissent une base quantitative et factuelle pour les politiques d'intégration et de lutte contre la discrimination raciale. Pour plus d'informations sur l'enquête, voir les annexes.

1.1 Contexte

La période qui s'est écoulée entre les trois enquêtes sur le vivre ensemble en Suisse (VeS) a été marquée par des événements économiques, politiques et sociaux. Les rappeler dans ce chapitre introductif permettra une mise en perspective des attitudes de la population décrites dans cette publication. Ce sous-chapitre propose une présentation des principaux événements survenus entre les relevés.

D'un point de vue démographique, la population de la Suisse a continué sa progression sur la période 2016–2020, passant de 8 248 349 en 2016 à 8 438 822 en 2019, soit une croissance de 190 473 individus. La population s'est également diversifiée. Cette diversification est visible dans l'augmentation du nombre de personnes étrangères et issues de la migration. En 2016, la Suisse comptait 2 101 146 ressortissants étrangers, contre 2 175 375 en 2019. La part de personnes issues de la migration en Suisse s'élevait quant à elle à 36% en 2015, 37% en 2016–2017 et 38% en 2018–2019. Ces chiffres témoignent d'une progression lente et stable de la présence de ces groupes dans la population résidente permanente. La majorité des personnes issues de la migration sont originaires de pays européens, et plus particulièrement de ceux faisant partie de l'UE/AELE. Pour expliquer leur établissement en Suisse, les migrants évoquent principalement des raisons familiales et professionnelles.

En Suisse, sur la période 2016–2020, la situation économique a été stable et favorable. La part des personnes actives dans la population de 15 ans ou plus est restée stable, ceci malgré le vieillissement démographique. En 2019 comme en 1999, la Suisse comptait en effet 68% de personnes actives. Le taux enregistré en 2019 pour la population de 15 ans ou plus était l'un des plus élevés en Europe (ESPA, 2020). Autre indicateur d'une situation économique positive, le taux de chômage en Suisse a diminué sur la période 2016–2020. Fin 2016, 4,6% de la population active était au chômage en Suisse selon la définition du Bureau International du Travail (BIT). Le taux était plus bas en 2019, puisque les chômeurs ne représentaient alors que 3,9% de la population active. Sur la même période, la situation de l'emploi s'est également améliorée dans la plupart des pays de l'Union européenne. Entre 2018 et 2019, le taux de chômage a par exemple reculé dans l'Union européenne (UE-28: 6,6% à 6,2%) et dans la zone Euro (7,9% à 7,4%).

Au niveau sociopolitique, le contexte international se caractérise en 2016 par plusieurs conflits armés et des attaques terroristes¹. Comme ses pays voisins, la Suisse est concernée par un besoin international grandissant de prise en charge de migrants arrivant en Grèce, en particulier ceux venus de Syrie et d'Irak. L'année est aussi marquée par le vote des Britanniques en faveur d'une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis. En Suisse, les électeurs rejettent en 2016 à 58,9% une initiative visant à expulser avec plus de fermeté les «criminels étrangers». En lien avec le vivre ensemble, les discussions autour du port de la burqa marquent l'agenda politique et, en septembre 2016, le Conseil national accepte une initiative parlementaire visant à interdire le port de ce type voile intégral sur le territoire.

Durant l'année 2018, les tensions sur la question migratoire s'accroissent en Suisse et à l'international, avec une situation humanitaire difficile à certaines frontières extérieures à l'espace Schengen, de nouvelles attaques terroristes et des succès électoraux de partis ou dirigeants s'engageant pour des politiques migratoires restrictives. La période comprise entre la fin de l'année 2019 et le début de l'année 2020 a été marquée par la propagation de la COVID-19. Des mesures de santé publique ont été mises en place, notamment la distanciation sociale, la fermeture temporaire de certaines entreprises et commerces, mais aussi des confinements qui limitaient les mouvements des populations. Plusieurs pays ont en conséquence fermé leurs frontières. La situation sanitaire a eu d'importantes répercussions sur l'économie européenne alors amenée dans une situation de récession. Au printemps 2020, les questions raciales sont présentes dans les médias suisses et internationaux suite à la mort de George Floyd, un afroaméricain décédé suite à une intervention policière. Sa mort a entraîné une série de manifestations aux États-Unis, en Europe et en Suisse, dans le cadre d'un mouvement appelé «Black lives matter».

1.2 Résultats clés

Les enquêtes sur le vivre ensemble en Suisse (VeS) menées sur la période 2016–2020 permettent tout d'abord de conclure à une stabilité des attitudes envers la diversité et l'altérité. Peu de changements ou de renversements de tendances sont observés, de sorte que les attitudes positives et les attitudes négatives le restent.

Ces enquêtes montrent que la population vivant en Suisse fait globalement preuve d'ouverture lorsqu'elle est confrontée à la différence nationale ou culturelle. De fait, peu de personnes déclarent être dérangées par la présence de personnes d'appartenance différente. La population tend aussi à être en faveur de l'octroi de plus de droits pour les personnes étrangères vivant dans le pays, en particulier du droit au regroupement familial. Elle considère les non nationaux comme étant nécessaires au fonctionnement de l'économie suisse. Une grande partie estime que l'intégration des migrants se déroule bien et est consciente

que le racisme est un problème social qu'il faut combattre. Entre l'enquête de 2016 et celle de 2020, ces attitudes positives tendent même à se renforcer.

Bien que les attitudes générales soient favorables, des tensions se cristallisent autour de certains groupes et certaines situations. Les perceptions de la population sur les appartenances musulmanes tendent à être moins favorables que celles sur d'autres groupes. Les personnes au mode de vie itinérant sont également plus sujettes aux attitudes négatives. Faisant écho à des disparités culturelles, sont aussi citées les personnes ne parlant pas de langue nationale, celles perçues comme non intégrées et celles ne respectant pas la culture ou les valeurs suisses.

Les enquêtes de 2016, 2018 et 2020 ont également permis de montrer que près d'un tiers de la population déclare avoir subi de la discrimination ou de la violence. Sur la période, le taux est passé de 27% à 32%, indiquant potentiellement une augmentation des expériences vécues. Parmi les victimes, la plupart évoque comme motif leur nationalité. Le travail est la situation dans laquelle les discriminations se produisent le plus fréquemment. L'espace public est aussi mentionné par de nombreuses victimes.

1.3 Structure du rapport

Le rapport de l'enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS) est composé de plusieurs chapitres. Suite à ce premier chapitre introductif, le deuxième chapitre présente les indices composites qui mesurent les concepts de racisme, de xénophobie et d'hostilité envers des groupes cibles. L'évolution des valeurs moyennes de ces indices dans le temps est présentée. Le troisième chapitre explore les liens entre les attitudes envers la diversité et des caractéristiques sociodémographiques des personnes dont elles émanent (facteurs individuels). Ce faisant, il présente les attitudes dont témoigne la population selon certaines caractéristiques particulières. Le quatrième chapitre tâche de comparer les attitudes envers la diversité dans l'espace, en se focalisant sur les différences entre régions et selon le degré d'urbanité. Finalement, le cinquième chapitre propose un bilan des résultats des enquêtes sur le vivre ensemble en Suisse (VeS) de 2016, 2018 et 2020.

¹ Plusieurs attentats se sont produits durant l'année, en Syrie, en Afghanistan, en Turquie, en France (Nice), en Belgique et en Allemagne.

2 Indices mesurant les attitudes envers la diversité

Ce chapitre se penche sur les attitudes de fermeture, de rejet ou d'exclusion envers la diversité et différentes formes d'altérité. Ces attitudes sont comparativement moins répandues que les attitudes positives, mais bien existantes (voir sous-chapitre 1.2). Les attitudes négatives font l'objet d'une attention particulière dans la mesure où elles sont plus susceptibles d'entraver l'intégration et la participation de certains groupes de population ainsi que de mettre à mal le vivre ensemble dans la société suisse.

Des indices permettent d'analyser et de suivre dans le temps les principales attitudes envers la diversité prévalant au sein de la population. Ils se focalisent sur différents types d'attitudes négatives qui renvoient à des dimensions particulières du phénomène du racisme et du rejet de la différence: le racisme dit «classique»¹, la xénophobie, la menace, l'hostilité et les stéréotypes négatifs.

Comment sont calculés les indices?

Les concepts fondamentaux présentés sous forme d'indices sont une synthèse de plusieurs affirmations négatives sur les personnes appartenant à des groupes différant de la majorité, les personnes étrangères, musulmanes, noires et juives. Selon le degré d'accord avec les affirmations sur des échelles allant de 1 à 4 ou 1 à 6, une valeur moyenne par concept est calculée pour chaque personne enquêtée. Celle-ci se situe entre 1 et 4 (attitudes) ou entre 1 et 6 (stéréotypes). 1 exprime une attitude positive; 4 une attitude négative. Pour les stéréotypes, 1 exprime une perception faiblement stéréotypée; 6 une perception fortement stéréotypée. Les valeurs d'indice globales représentent la valeur moyenne des valeurs moyennes individuelles, fondées sur la combinaison des réponses aux affirmations isolées. La non réponse partielle a été imputée aléatoirement à partir de réponses de la même personne à d'autres questions mesurant le même concept. En cas d'indisponibilité de réponses, la valeur moyenne d'une autre personne est attribuée, pour un concept donné.

2.1 Panorama des indices

Ce sous-chapitre présente les valeurs moyennes des indices de 2020, en les comparant entre elles. Il permet d'établir, pour une année donnée, quel type d'attitude de rejet s'exprime de manière particulièrement forte et d'identifier les situations et les groupes autour desquels se cristallisent les tensions sociales.

L'analyse des indices permet tout d'abord de confirmer un résultat clé des analyses descriptives réalisées au fil des enquêtes par le biais d'indicateurs standards: les attitudes négatives sont moins répandues dans la population que les attitudes positives. Ceci est visible notamment dans la valeur moyenne comparativement basse de l'indice mesurant les attitudes racistes (1,4 sur 4). Le fait que les valeurs moyennes d'autres indices se situent toutes proches de 2 indique également une tendance au désaccord avec les attitudes négatives. Les résultats détaillés de ces indices témoignant de la prévalence des attitudes positives sur les attitudes négatives seront présentés en détail dans le sous-chapitre suivant (voir sous-chapitre 2.2).

Bien que les valeurs des indices soient proches, des différences statistiquement significatives s'observent entre certains types d'attitudes négatives. Les attitudes racistes sont moins répandues que tous les autres types d'attitudes négatives envers la diversité (1,4 pour les attitudes racistes contre 1,9–2,0 pour les attitudes hostiles envers des groupes cibles et 2,1 pour les attitudes xénophobes). Bien que les valeurs globales des indices d'hostilité ne font pas apparaître ces différences, l'analyse détaillée montre que les attitudes varient selon le groupe cible considéré. Les personnes musulmanes tendent à faire plus l'objet d'attitudes négatives (12%) que les personnes noires (8%) ou juives (6%). Parmi les populations ayant une vision stéréotypée des groupes, la prévalence de stéréotypes négatifs forts est plus élevée dans le cas des personnes musulmanes (34%) et juives (39%) que dans le cas des personnes noires (20%).

En ce qui concerne l'hostilité, l'analyse détaillée de la distribution des réponses sur une échelle de 1 (désaccord avec des attitudes hostiles) à 4 (accord avec des attitudes hostiles) montre des résultats similaires. L'accord fort avec des attitudes hostiles, par la position 3,5 (fort accord) à 4 (accord total), est plus fréquent lorsqu'il s'agit des personnes musulmanes que lorsqu'il s'agit des personnes noires ou juives: 4% de la population tend à montrer de l'hostilité envers les personnes musulmanes, tandis que ce taux équivaut à environ 2% pour les deux autres groupes.

¹ Dans le sens d'un racisme prétendant à un fondement biologique et génétique de différentes «races» humaines. Mobilisant un argumentaire scientifique, ce racisme part de l'idée de différences naturelles ou essentielles. Pour une description plus détaillée de différentes formes de racisme, voir **Efionayi-Mäder, Denise et Ruedin, Didier (2017): État des lieux du racisme anti-Noir-e en Suisse**, SFM Studies #67f. Neuchâtel: Université de Neuchâtel.

Concepts, indices et variables associées¹

T1

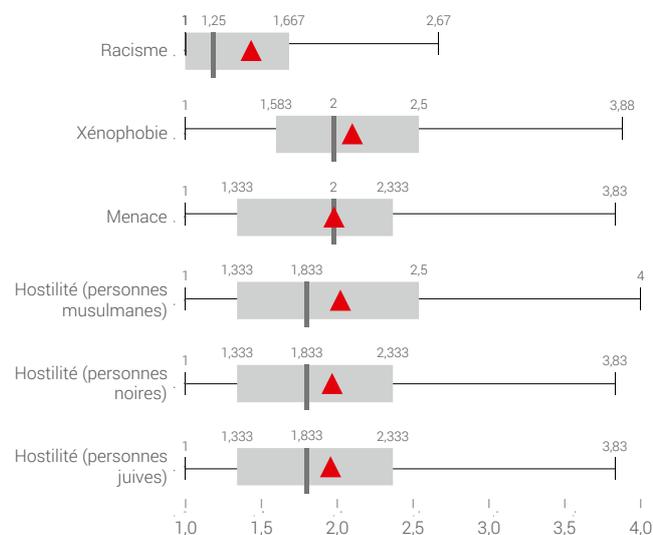
Concepts	Indices	Variables et labels	Échelles
Racisme	Attitudes racistes	Dérangement au quotidien: couleur de peau différente	(1) pas du tout dérangé
		Dérangement au quotidien: religion différente	(2) plutôt pas dérangé
		Dérangement au quotidien: langue différente	(3) plutôt dérangé
		Dérangement au quotidien: nationalité différente	(4) tout à fait dérangé
		Dérangement au travail: couleur de peau différente	
		Dérangement au travail: religion différente	
		Dérangement au travail: langue différente	
		Dérangement au travail: nationalité différente	
		Dérangement dans le voisinage: couleur de peau différente	
		Dérangement dans le voisinage: religion différente	
Xénophobie	Attitudes xénophobes	Les étrangers créent un sentiment d'insécurité	(1) pas du tout d'accord
		Les étrangers abusent du système de prestations sociales	(2) plutôt pas d'accord
		Les étrangers contribuent aux hausses de chômage	(3) plutôt d'accord
		A cause des étrangers, on se sent étranger en Suisse	(4) tout à fait d'accord
		Les enfants étrangers freinent l'éducation des enfants suisses	
		Les étrangers sont nécessaires en Suisse **	
		Les étrangers favorisent l'idéologie patriarcale	
		Les étrangers devraient abandonner leur culture	
		Les étrangers devraient avoir droit au regroupement familial **	
		Les étrangers devraient être renvoyés si les emplois deviennent rares	
Menace	Sentiment de menace	Sentiment de menace général	(1) pas du tout menacé
		Sentiment de menace en cas de conflits politiques	(2) plutôt pas menacé
		Sentiment de menace sur le marché du travail	(3) plutôt menacé (4) tout à fait menacé
Hostilité	Attitudes hostiles envers les personnes musulmanes	On devrait interdire aux musulmans d'immigrer en Suisse	(1) pas du tout d'accord
		En Suisse, la pratique religieuse devrait être interdite aux musulmans	(2) plutôt pas d'accord
		Le mieux serait qu'il n'y ait pas de musulmans en Suisse	(3) plutôt d'accord
		Les terroristes islamistes trouvent du soutien auprès des musulmans	(4) tout à fait d'accord
		Les musulmans cherchent à imposer la Charia	
	Attitudes hostiles envers les personnes noires	Les musulmans cherchent à devenir les maîtres du monde	
		Il y trop de Noirs en Suisse	(1) pas du tout d'accord
		Les Noirs contribuent à augmenter la criminalité en Suisse	(2) plutôt pas d'accord
		Ce n'est pas bien d'avoir trop de mariages entre Noirs et blancs	(3) plutôt d'accord
Attitudes hostiles envers les personnes juives	On ne peut pas vraiment faire confiance aux Noirs	(4) tout à fait d'accord	
	Les Noirs qui ne s'ajustent pas à notre mode de vie doivent être renvoyés		
	Si on regarde les pays d'origine, on constate que les Noirs ont besoin d'aide extérieure		
	Les juifs sont coresponsables des persécutions à leur rencontre	(1) pas du tout d'accord	
	Les juifs ont trop d'influence dans le monde	(2) plutôt pas d'accord	
Stéréotypes	Stéréotypes négatifs envers les personnes musulmanes	Les juifs utilisent à leur avantage la politique d'extermination des nazis	(3) plutôt d'accord
		Les juifs suisses sont plus loyaux envers Israël qu'envers la Suisse	(4) tout à fait d'accord
		Les juifs ont trop d'influence en Suisse	
		Le mieux serait que tous les juifs aillent vivre en Israël	
	Stéréotypes négatifs envers les personnes noires	Les musulmans sont fanatiques	(1) le stéréotype s'applique à peine
		Les musulmans sont agressifs	(-)
		Les musulmans ne respectent pas les femmes	(6) le stéréotype s'applique complètement
	Stéréotypes négatifs envers les personnes juives	Les musulmans ne respectent pas les droits humains	
		Les Noirs sont peu travailleurs	(1) le stéréotype s'applique à peine
Les Noirs sont violents		(-)	
Stéréotypes négatifs envers les personnes juives	Les Noirs ont de la difficulté à respecter les règles	(6) le stéréotype s'applique complètement	
	Les Noirs sont des profiteurs		
	Les juifs sont avides d'argent	(1) le stéréotype s'applique à peine	
	Les juifs ont une soif de pouvoir	(-)	
	Les juifs sont politiquement radicaux	(6) le stéréotype s'applique complètement	
	Les juifs restent trop entre eux		

¹ Étant donné que certains indices sont construits sur la base d'affirmations positives et négatives, l'échelle de réponse a parfois dû être adaptée. C'est le cas de l'indice «Attitudes xénophobes» où l'échelle a été inversée pour les affirmations positives (**) de telle sorte que 1 signifie «désaccord avec des attitudes xénophobes» et 4 «accord avec des attitudes xénophobes».

Attitudes envers la diversité

Désaccord (1) ou accord (4) avec les attitudes négatives

G1



Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2021

2.2 Distributions et évolutions temporelles

Ce sous-chapitre présente tout d'abord les résultats détaillés des indices de 2020, soit la distribution des réponses de la population² sur l'échelle représentant un continuum entre les attitudes positives (1) et les attitudes négatives (4 respectivement 6 pour les stéréotypes). En fonction de ce qui fait l'objet de l'attitude négative, trois groupes d'attitudes sont analysés: les attitudes envers la diversité (racisme), les attitudes envers les personnes de nationalité étrangère (xénophobie et menace) et les attitudes envers des groupes cibles (hostilité et stéréotypes). Le sous-chapitre présente ensuite les indices sous forme de séries temporelles. Les années comparées sont 2016, 2018 et 2020. Il permet de mettre en avant les changements dans les attitudes ou, au contraire, leur stabilité sur la période d'observation.

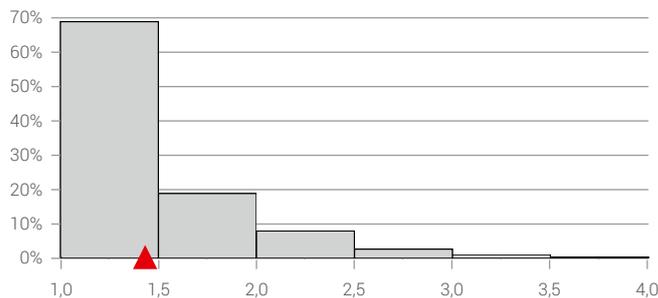
2.2.1 Attitudes envers la diversité: racisme

Parmi les attitudes négatives envers la diversité, le concept central est celui du racisme. Ce concept mesure la dépréciation de certains individus ou groupes sur la base de critères biologiques ou culturels qui leur sont attribués. Cette dépréciation est susceptible d'entraîner l'exclusion sociale³. L'indice de racisme permet de saisir cette attitude. Il repose sur la mesure du sentiment d'être dérangé par ce qui est différent, que ce soit dans le

Racisme

Part de la population en désaccord (1) ou en accord (4) avec les attitudes racistes, en 2020

G2



Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2021

quotidien, dans le voisinage ou au travail. Les causes de dérangement prises en considération sont la couleur de la peau, la langue, la religion et la nationalité.

La valeur moyenne de l'indice mesurant les attitudes racistes ▲ est de 1,4 en 2020 (G2), sur une échelle allant de 1 (désaccord avec des attitudes racistes) à 4 (accord avec des attitudes racistes). Le fort désaccord avec les attitudes racistes est le cas plus répandu: 69% de la population se situe entre 1 (désaccord total) et 1,5 (désaccord fort). 19% supplémentaires sont dans la zone du désaccord entre 1,5 et 2 et 8% entre 2 et 2,5. L'accord avec les attitudes racistes est peu répandu: 0,4% de la population se situe entre 3,5 (accord fort) et 4 (accord total) et 1% entre 3,5 et 3. Avec chaque pas de 0,5 point, la proportion d'individus ayant cette valeur d'indice est presque divisée par deux. La valeur médiane coupant la distribution en deux parts égales est 1,25 (G1). Pour cet indice, la distribution est peu dispersée, indiquant un grand consensus au sein de la population dans le sens du rejet des attitudes racistes.

Alors que la valeur moyenne de l'indice mesurant les attitudes racistes était de 1,5 en 2018, elle s'élevait à 1,4 en 2020. La différence entre les années est statistiquement significative.

² L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population résidente permanente de la Suisse âgée de 15 à 88 ans. L'effectif de l'échantillon 2020 non pondéré est n = 3258.

³ gfs.bern (2014): Rapport succinct sur l'étude «Vivre ensemble en Suisse 2010–2014». Situation et évolution du racisme, de la xénophobie et de l'hostilité à l'égard des musulmans et des juifs. Berne: gfs.bern.

2.2.2 Attitudes envers les personnes étrangères: xénophobie et menace

Le second concept mesuré est celui de xénophobie. En partant du contexte suisse, il s'intéresse aux attitudes négatives envers les personnes de nationalité étrangère. Tout comme les concepts mesurant les attitudes négatives envers les groupes cibles, le concept de xénophobie se base sur des stéréotypes. Il diffère cependant des autres concepts au regard des manifestations et causes des stéréotypes considérés. La xénophobie se réfère, dans la présente analyse, avant tout à la nationalité des personnes (étrangère) et est mesurée sur la base d'affirmations qui évoquent la situation actuelle de la Suisse, tant au niveau économique que social⁴.

La valeur moyenne de l'indice mesurant les attitudes xénophobes ▲ est de 2,1 en 2020 (G3), sur une échelle allant de 1 (désaccord avec des attitudes xénophobes) à 4 (accord avec des attitudes xénophobes). La distribution des valeurs individuelles de l'indice mesurant ces attitudes diffère de celle mesurant les attitudes racistes: le désaccord total (entre 1 et 1,5) n'est pas le cas le plus répandu. 22% de la population a une valeur moyenne allant de 1 à 1,5, c'est-à-dire montrant le plus fort désaccord avec les attitudes xénophobes. 30% de la population adopte la position entre 1,5 et 2. Au-delà, à mesure que l'accord augmente, on observe un déclin des proportions d'individus par classe. 25% sont dans la classe entre 2 et 2,5 et se rapprochent ainsi du point neutre de l'échelle. Au total, 56% de la population a une valeur moyenne entre 1,5 et 2,5. L'accord avec les attitudes xénophobes, soit les valeurs au-delà de 2,5, est moins répandu: 15% de la population a une valeur moyenne comprise entre 2,5 et 3, 6% entre 3 et 3,5 et 2% entre 3,5 et 4. La valeur médiane est de 2,0.

Sur la période 2016–2020, la valeur moyenne de l'indice mesurant les attitudes xénophobes était de 2,2 en 2016, 2,2 en 2018 et 2,1 en 2020. La tendance à la baisse observée va dans le sens des résultats obtenus via les indicateurs standards⁵ diffusés après chaque enquête (voir sous-chapitre 1.2).

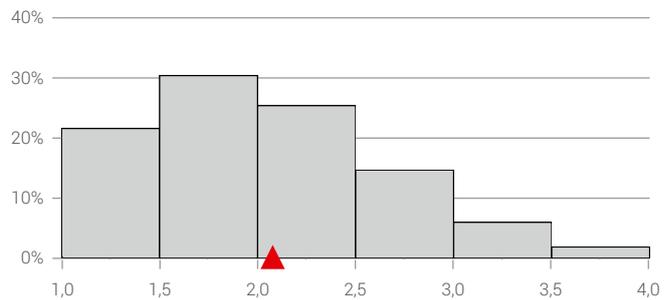
L'indice mesurant le sentiment de menace renvoie à une autre facette des attitudes négatives envers les personnes étrangères. Il se focalise sur les craintes de la population. Si cette dernière se sent menacée par les personnes étrangères qui vivent dans le pays, cela pourrait se traduire des opinions xénophobes ou racistes plus accentuées⁶.

La valeur moyenne de l'indice mesurant le sentiment de menace ▲ face à la présence étrangère en Suisse est de 2,0 en 2020 (G4), sur une échelle allant de 1 (absence de sentiment de menace) à 4 (sentiment de menace fort). 27% de la population se situe entre le niveau 1 et 1,5 et ne ressent donc pas de menace

Xénophobie

Part de la population en désaccord (1) ou en accord (4) avec les attitudes xénophobes, en 2020

G3



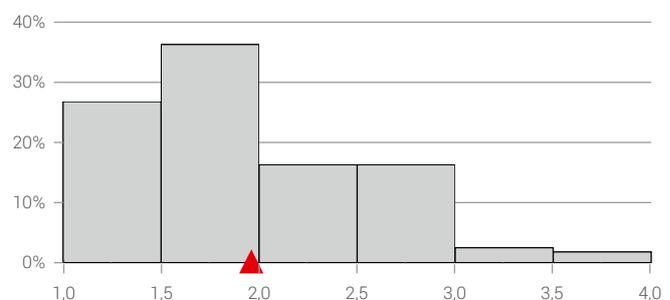
Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2021

Menace

Part de population ne se sentant pas (1) ou se sentant (4) menacée par les personnes étrangères, en 2020

G4



Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2021

face aux personnes étrangères, que cela soit en général, au travail ou en cas de conflit politique. Comme pour l'indice de xénophobie, la position la plus répandue est celle entre 1,5 et 2, 36% de la population se trouvant dans cette classe. Cette part de la population éprouve un faible sentiment de menace ou du sentiment de menace faible – entre 2 et 2,5. La part de la population se sentant menacée par les personnes étrangères vivant en Suisse est inférieure: 16% de la population est dans la classe entre 2,5 et 3, 3% entre 3 et 3,5 et 2% entre 3,5 et 4. La valeur médiane est de 2,0.

La distribution des valeurs individuelles de cet indice est similaire à celle observée pour l'indice précédent mesurant les attitudes xénophobes. Les valeurs moyennes des deux indices sont d'ailleurs identiques, ce qui témoigne de la proximité des phénomènes étudiés.

La valeur moyenne de l'indice mesurant le sentiment de menace face à la présence étrangère était de 2,2 en 2016, 2,1 en 2018 et 2,0 en 2020. Etant donné que les différences entre les années sont statistiquement significatives, il est possible d'affirmer que le sentiment de menace est en baisse.

⁴ gfs.bern (2014): Rapport succinct sur l'étude «Vivre ensemble en Suisse 2010–2014». Situation et évolution du racisme, de la xénophobie et de l'hostilité à l'égard des musulmans et des juifs, page 4. Berne: gfs.bern.

⁵ Site internet de l'OFS: www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 01 – Population → Migration et intégration → Vivre ensemble → Attitudes envers les personnes étrangères

⁶ gfs.bern (2014): Rapport succinct sur l'étude «Vivre ensemble en Suisse 2010–2014». Situation et évolution du racisme, de la xénophobie et de l'hostilité à l'égard des musulmans et des juifs, page 33. Berne: gfs.bern.

2.2.3 Attitudes envers des groupes cibles: hostilité et stéréotypes négatifs

Dans le contexte actuel, on observe une cristallisation des tensions sociales autour des personnes associées aux religions musulmane ou juive ou encore autour de «minorités visibles» comme les personnes noires. Par le biais de la saisie et de la mise en relation d'opinions hostiles et de stéréotypes négatifs, les indices suivants renseignent sur les attitudes de la population envers trois groupes cibles: les personnes musulmanes, noires et juives.

Personnes musulmanes

La valeur moyenne de l'indice mesurant les attitudes hostiles envers les personnes musulmanes ▲ est de 2,0 en 2020 (G5), sur une échelle allant de 1 (désaccord avec des attitudes hostiles) à 4 (accord avec des attitudes hostiles). Les attitudes envers le groupe sont plus positives que négatives puisque 37% de la population se situe entre 1 (désaccord total) et 1,5 (fort désaccord). Les attitudes négatives sont, quant à elles, moins répandues dans la mesure où 4% de la population se situe entre 3,5 (fort accord) et 4 (accord total) et 12% entre 3 (accord) et 4 (accord total). 30% sont dans la classe 2–3 et donc à mi-chemin entre le désaccord et l'accord. Pour cet indice, la valeur médiane est de 1,8.

La valeur moyenne de l'indice mesurant l'hostilité envers les personnes musulmanes était de 2,2 en 2016, 2,1 en 2018 et 2,0 en 2020. Les différences entre les années sont statistiquement significatives. Témoignant de l'évolution vers des attitudes plus positives, la part de personnes s'opposant aux affirmations négatives (soit entre 1 et 1,5) a augmenté sur la période: 27% en 2016, 30% en 2018 et 37% en 2020. La part de la population tout à fait d'accord avec les affirmations négatives (soit entre 3,5 et 4) n'a que peu diminué (6% en 2016 et 2018 et 4% en 2020).

En tant qu'ensembles de caractéristiques attribuées à un groupe ou en tant que généralisations touchant un groupe et le différenciant des autres, les stéréotypes représentent une forme particulière d'attitudes envers la diversité. La valeur moyenne de l'indice mesurant les stéréotypes négatifs envers les personnes musulmanes ▲ est de 3,5 en 2020 (G6), sur une échelle allant cette fois-ci de 1 (stéréotypes faibles) à 6 (stéréotypes forts). Cette valeur moyenne coïncide avec la valeur centrale de l'échelle 1–6. 34% de la population⁷ se situe entre 4 et 6 et adhère donc fortement aux stéréotypes négatifs⁸ envers les personnes musulmanes. Parmi les groupes cibles considérés, c'est d'ailleurs dans le cas des personnes musulmanes que la part de la population refusant de faire des stéréotypes est la plus basse (5% contre 18% pour les personnes noires et 16% pour les personnes juives).

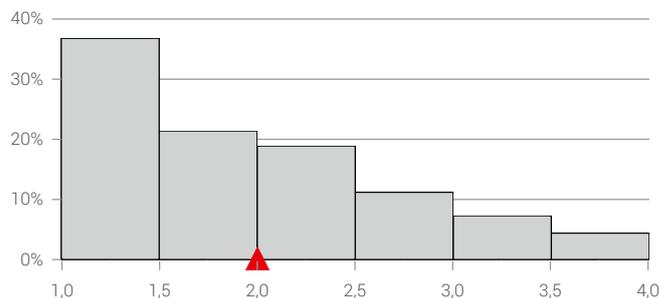
⁷ Population restreinte: les personnes refusant au préalable de faire des stéréotypes sur les personnes musulmanes (5%) sont exclues.

⁸ Les caractéristiques négatives attribuées aux personnes musulmanes sur lesquelles les personnes enquêtées ont dû se prononcer et qui ont servi à construire l'indice étaient: fanatisme, agressivité, oppression des femmes, non-respect des droits humains.

Hostilité envers les personnes musulmanes

Part de la population en désaccord (1) ou en accord (4) avec les attitudes hostiles, en 2020

G5



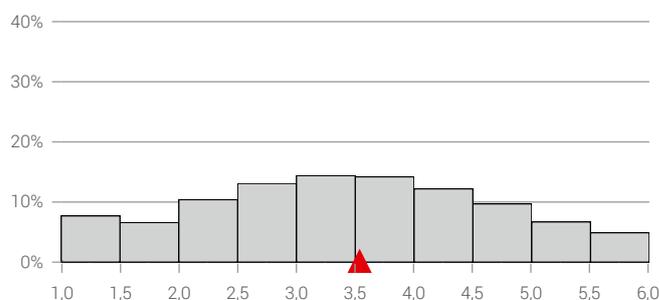
Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2021

Stéréotypes négatifs envers les personnes musulmanes

Part de la population en accord faible (1) ou fort (6) avec les stéréotypes négatifs, en 2020

G6



Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2021

Avec les personnes musulmanes, une distinction peut être faite entre les attitudes envers la personne ou la communauté et celles envers la religion. Lorsque les attitudes envers les personnes musulmanes et les attitudes envers l'Islam sont analysées séparément, on constate que les attitudes négatives sont plus répandues envers la religion qu'elles ne le sont envers les personnes ou le groupe que l'on associe à cette religion. Ceci se manifeste dans l'indice mesurant la défiance envers l'Islam⁹. Sur la période 2016–2018, la valeur de cet indice était systématiquement plus élevée que la valeur de l'indice mesurant l'hostilité envers les personnes musulmanes (sans référence à la religion).

⁹ L'indice de défiance envers l'Islam est calculé selon une méthode développée par gfs.bern dans le cadre d'un projet pilote. Il est construit sur la base de trois affirmations négatives portant sur des aspects religieux ou en lien direct avec l'Islam. La méthode de calcul se base sur la mise en relation des affirmations négatives par le biais d'une analyse en composantes principales.

Personnes noires

La valeur moyenne de l'indice mesurant les attitudes hostiles envers les personnes noires ▲ est de 1,9 en 2020 (G7), sur une échelle allant de 1 (désaccord avec des attitudes hostiles) à 4 (accord avec des attitudes hostiles). Comme c'est le cas pour les attitudes envers les personnes musulmanes, les attitudes envers les personnes noires sont plus positives que négatives. 37% de la population se situe entre 1 (désaccord total) et 1,5 (fort désaccord). 2% de la population se situe entre 3,5 (fort accord) et 4 (accord total) et 8% entre 3 (accord) et 4 (accord total) – soit 4 points de pourcentage de moins que pour les personnes musulmanes. 32% sont dans la classe 2–3 et donc à mi-chemin entre le désaccord et l'accord. La valeur médiane est de 1,8.

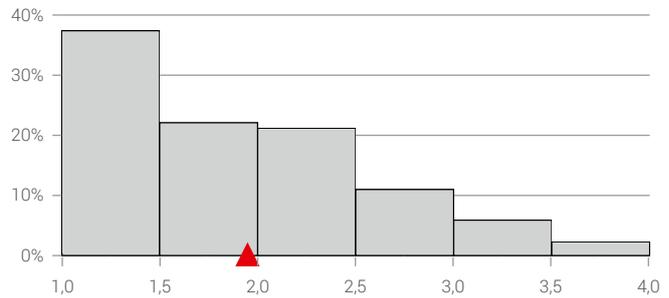
La valeur moyenne de l'indice mesurant l'hostilité envers les personnes noires tend à diminuer sur la période 2016–2020. Elle était de 2,1 en 2016 et en 2018 et 1,9 en 2020. Bien qu'une baisse s'esquisse, les différences de valeurs moyennes observées entre les années ne sont pas statistiquement significatives. Comme dans le cas des attitudes envers les personnes musulmanes, la part de la population en fort désaccord avec les opinions négatives (soit entre 1 et 1,5) a augmenté sur la période: 29% en 2016, 33% en 2018 et 37% en 2020. La part de la population complètement d'accord avec les affirmations négatives (soit entre 3,5 et 4) est restée stable à un niveau bas (2–4%).

Moins forts que l'hostilité, les stéréotypes renvoient à une forme particulière d'attitudes négatives. Dans le cas des personnes noires ▲, la valeur moyenne de l'indice mesurant les stéréotypes négatifs envers elles est de 3,1 en 2020 (G8), sur une échelle allant de 1 (stéréotypes faibles) à 6 (stéréotypes forts). La part de la population¹⁰ se situant entre 4 et 6 sur l'échelle de réponses – c'est-à-dire acceptant les stéréotypes négatifs¹¹ – est de 20%. Bien que les populations considérées soient différentes¹², cette part est moins élevée que la part de la population acceptant les stéréotypes négatifs envers les personnes musulmanes (34%).

Hostilité envers les personnes noires

Part de la population en désaccord (1) ou en accord (4) avec les attitudes hostiles, en 2020

G7



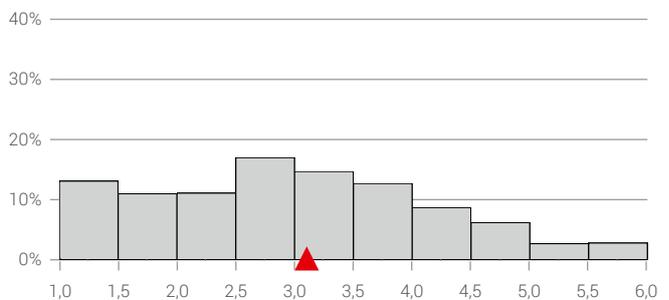
Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2021

Stéréotypes négatifs envers les personnes noires

Part de la population en accord faible (1) ou fort (6) avec les stéréotypes négatifs, en 2020

G8



Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2021

¹⁰ Population restreinte: les personnes refusant au préalable de faire des stéréotypes sur les personnes noires (18%) sont exclues.

¹¹ Les caractéristiques négatives attribuées aux personnes noires sur lesquelles les personnes enquêtées ont dû se prononcer et qui ont servi à construire l'indice étaient: fainéantise (peu travailleurs), violence, abus (profiteurs), difficulté à respecter les règles.

¹² Population restreinte: les personnes refusant au préalable de faire des stéréotypes sont exclues. La part de la population refusant au préalable de faire des stéréotypes est de 5% pour les personnes musulmanes, 16% pour les personnes juives et 18% pour les personnes noires. Les populations ne sont donc pas les mêmes selon les groupes considérés.

Personnes juives

La valeur moyenne de l'indice mesurant les attitudes hostiles envers les personnes juives ▲ (antisémitisme) est de 1,9 en 2020 (G9), sur une échelle allant de 1 (désaccord avec des attitudes hostiles) à 4 (accord avec des attitudes hostiles). Comme c'est le cas pour les attitudes envers les personnes musulmanes et noires, les attitudes envers ce groupe sont plus positives que négatives. 34% de la population se situe entre 1 (désaccord total) et 1,5 (fort désaccord). Seul 2% de la population se situe entre 3,5 (fort accord) et 4 (accord total) et 6% entre 3 (accord) et 4 (accord total) – soit près de 6 points de pourcentage de moins que pour les personnes musulmanes. 33% sont dans la classe 2–3, entre le désaccord et l'accord. La valeur médiane est de 1,8, comme c'était le cas avec les indices mesurant les attitudes hostiles envers les personnes noires ou musulmanes.

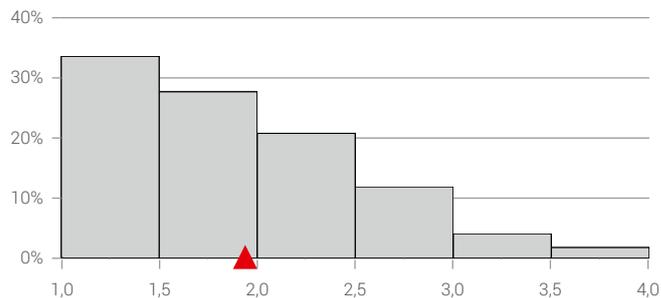
La valeur moyenne de l'indice par rapport aux personnes juives (antisémitisme) est restée stable à 2,0 sur la période 2016–2018. De manière statistiquement significative, elle est passée à 1,9 en 2020. A la différence des résultats relatifs aux personnes musulmanes et noires, la part de la population en fort désaccord avec les opinions négatives (soit entre 1 et 1,5) est restée relativement stable sur la période d'observation (entre 29% et 34%).

La valeur moyenne de l'indice mesurant les stéréotypes négatifs envers les personnes juives ▲ est de 3,6 en 2020 (G10), sur une échelle allant de 1 (stéréotypes faibles) à 6 (stéréotypes forts). Parmi les groupes considérés, celui des personnes juives est a priori le plus associé à des stéréotypes négatifs forts. En effet, 39% de la population¹³ s'accorde à dire que les stéréotypes négatifs proposés¹⁴ s'appliquent fortement aux personnes juives (contre 34% avec les personnes musulmanes et 20% avec les personnes noires); il s'agit à nouveau du pourcentage de réponses se situant entre la valeur 4 (stéréotypes plutôt forts) et la valeur 6 (stéréotypes forts) de l'échelle.

Hostilité envers les personnes juives

Part de la population en désaccord (1) ou en accord (4) avec les attitudes hostiles, en 2020

G9



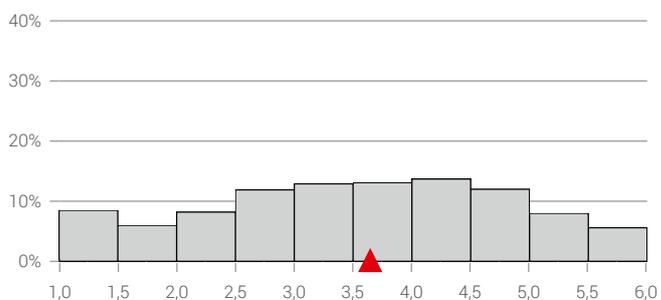
Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2021

Stéréotypes négatifs envers les personnes juives

Part de la population en accord faible (1) ou fort (6) avec les stéréotypes négatifs, en 2020

G10



Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2021

¹³ Population restreinte: les personnes refusant au préalable de faire des stéréotypes sur les personnes juives (16%) sont exclues.

¹⁴ Les caractéristiques négatives attribuées aux personnes juives sur lesquelles les personnes enquêtées ont dû se prononcer et qui ont servi à construire l'indice étaient: avidité, soif de pouvoir, radicalité politique, trop entre eux.

3 Liens entre attitudes envers la diversité et facteurs individuels

Le chapitre précédent a analysé différents types d'attitudes négatives face à la diversité et leur évolution dans le temps. Quels sont les facteurs individuels qui sous-tendent ces attitudes? Observe-t-on des différences en fonction de caractéristiques personnelles ou de la situation de vie des personnes? Sur la base d'analyses réalisées avec les données de l'enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS) de 2018, des facteurs individuels étant en lien avec les attitudes ont été identifiés. Il est ainsi possible de mettre en lumière quels sous-groupes de population sont les plus susceptibles de témoigner d'attitudes négatives ou, respectivement, positives.

3.1 Identification de facteurs individuels

L'analyse des facteurs interagissant avec les attitudes renvoie à la recherche de liens entre les attitudes envers la diversité et des caractéristiques sociodémographiques de la population. Cette démarche a été entreprise dans le cadre du rapport Panorama société de la société suisse 2020: chapitre 7 «Quelle voie vers l'inclusion? La citoyenneté entre institution et attitudes»¹. Dans ce cadre, les attitudes négatives envers la diversité ont été mesurées par le biais du sentiment de dérangement que peut ressentir la population lorsqu'elle est confrontée à l'altérité dans son quotidien. Ce sentiment est associé à quatre aspects suscitant le dérangement: des différences en termes de couleur de peau, de nationalité, de langue et de religion². L'analyse réalisée sur la base des données de l'enquête sur le vivre ensemble (VeS) de 2018 a montré que, au niveau individuel, l'orientation politique, le statut migratoire et les conditions de vie sont les variables qui expliquent le mieux les attitudes négatives envers la diversité. Le lien entre facteurs individuels et attitudes négatives tend d'ailleurs à se confirmer davantage que celui avec des facteurs contextuels (orientation des politiques migratoires des cantons) ou régionaux (diversité, urbanisation, région linguistique). Les facteurs individuels mentionnés présentaient donc des corrélations particulièrement fortes avec les attitudes envers la diversité, comparés à l'influence des facteurs régionaux. Ces résultats sont partiellement confirmés avec les données 2020. Avec cette

dernière année de relevé, le niveau de formation apparaît comme troisième facteur, remplaçant les conditions de vie qui prennent alors la quatrième position.

3.2 Attitudes envers la diversité selon les facteurs individuels identifiés

En se focalisant sur les facteurs retenus comme étant liés aux attitudes (voir sous-chapitre 3.1), ce sous-chapitre s'intéresse aux attitudes de groupes de population spécifiques. Les attitudes des personnes regroupées selon le **positionnement politique**, le **statut migratoire**, les **conditions de vie** et le **niveau de formation** sont comparées.

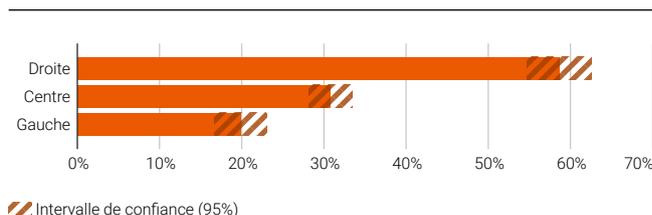
3.2.1 Positionnement politique

Les attitudes envers la diversité varient selon le positionnement politique. Parmi les différents facteurs analysés, l'orientation politique, mesurée par la position sur l'échelle gauche-droite, s'avère être le plus explicatif. Par rapport aux personnes au centre, les personnes à droite de l'échiquier politique sont deux fois plus susceptibles de présenter des attitudes négatives face à la diversité. Près de l'extrémité droite de l'échiquier, la valeur estimée atteint huit, c'est-à-dire que les personnes affichant cette position politique sont huit fois plus susceptibles d'avoir un tel avis que celles situées au centre. Par la même mesure, on apprend qu'elles sont également plus susceptibles de se sentir dérangées dans leur quotidien par la présence de personnes perçues comme différentes de la majorité (G11). En effet, en 2020, parmi les personnes avec une position politique proche du centre, 31% déclarent ressentir une gêne lorsqu'elles sont

Sentiment de dérangement

Part de la population dérangée par la présence de personnes perçues comme différentes, selon le positionnement politique, en 2020

G11



Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2021

¹ Site internet de l'OFS: www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Thèmes transversaux → Panorama de la société suisse

² Les mêmes variables mesurant le sentiment de dérangement face à l'altérité et à la différence sont utilisées pour construire l'indice de racisme présenté dans le chapitre 2 du présent rapport.

confrontées à la différence linguistique, religieuse, nationale ou de couleur de peau dans leur quotidien, dans leur quartier ou au travail. Chez les personnes se positionnant à gauche, le malaise face à la diversité est significativement plus faible; parmi ce sous-groupe, seuls 20% le ressentent.

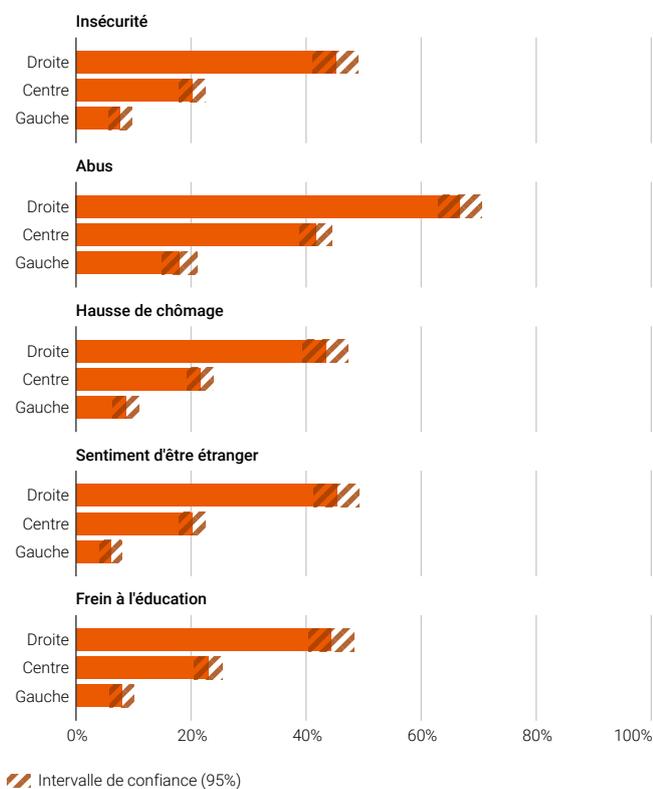
Les attitudes envers les personnes étrangères vivant en Suisse varient elles aussi selon l'orientation politique déclarée des personnes. Au sujet des droits des étrangers, d'importantes différences d'opinion sont observées entre les personnes déclarant une sensibilité politique à gauche, au centre et à droite. Par exemple, lorsqu'il s'agit d'octroyer un droit de participation politique aux étrangers vivant en Suisse, 74% des personnes à droite s'y opposent, contre 48% au centre et 24% à gauche. La même tendance est visible à propos du droit à la naturalisation automatique de la 2^e génération et du droit au regroupement familial. Dans le premier cas, 66% des personnes à droite s'y opposent, contre 39% au centre et 24% à gauche. Dans le second cas, 56% des personnes à droite s'y opposent, contre 30% au centre et 11% à gauche.

Outre la question des droits, les opinions relatives aux rôles et aux comportements des non nationaux dans la société sont interprétés différemment selon le positionnement politique (G12). Près de 45% des personnes se déclarant de droite estiment que les étrangers créent de l'insécurité dans la rue, qu'ils sont responsables de hausses du chômage, qu'ils sont un frein à l'éducation

Attitudes envers les personnes étrangères

Part de la population d'accord avec les affirmations négatives, selon le positionnement politique, en 2020

G12



Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2021

des enfants suisses et qu'ils contribuent à ce que les nationaux se sentent étrangers dans le pays. Entre 20% et 23% des personnes au centre partagent ces avis et entre 6% et 8% des personnes à gauche. Autrement dit, les attitudes négatives sont près de six fois plus répandues chez les personnes politiquement orientées à droite, par rapport à celles orientées à gauche. Au sujet de la question des abus, le niveau d'accord est généralement élevé, toute orientation politique confondue, mais on retrouve l'écart entre gauche et droite: 67% des personnes à droite pensent que les étrangers abusent du système de prestations sociales suisse, contre 18% des personnes à gauche, soit un écart de 49 points de pourcentage entre les positions politiques.

3.2.2 Statut migratoire

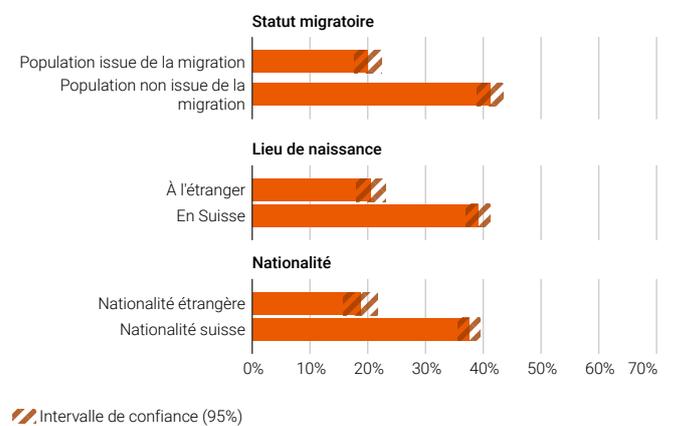
Un lien fort existe également entre les attitudes envers la diversité et le statut migratoire des personnes les exprimant. Le statut migratoire est défini sur la base de la nationalité des personnes, mais aussi de leur lieu de naissance et de celui de leurs parents. Contrairement à la classification basée sur la seule nationalité, celle selon le statut migratoire prend en compte l'expérience migratoire et les changements de nationalité. Cette classification peut s'apparenter à une saisie des origines nationales ou, respectivement, non nationales d'une personne. Ainsi construit, le statut migratoire est un facteur clé lorsqu'il s'agit de comprendre les attitudes négatives envers l'altérité. Par rapport aux personnes non issues de la migration, les personnes en étant issues sont moins enclines à avoir des telles attitudes.

De manière statistiquement significative, la population issue de la migration est moins susceptible d'être dérangée par la présence de personnes perçues comme différentes au quotidien (G13). En 2020, parmi cette population, 20% déclarent pouvoir ressentir une gêne lorsqu'ils rencontrent des personnes parlant une autre langue qu'eux, ayant une religion, une nationalité ou

Sentiment de dérangement

Part de la population dérangée par la présence de personnes perçues comme différentes, selon l'origine, en 2020

G13



Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2021

encore une couleur de peau différente de la leur. Chez les personnes non issues de la migration, le taux est de 41%, soit deux fois plus élevé. Le dérangement est aussi ressenti plus fréquemment par les personnes de nationalité suisse ou par les personnes nées en Suisse, comparées aux personnes de nationalité étrangère ou nées à l'étranger. Une interaction entre l'origine migratoire et les attitudes envers la diversité s'observe donc quelle que soit la typologie de population utilisée (selon le statut migratoire, la nationalité ou le lieu de naissance).

Les deux groupes définis selon le statut migratoire présentent également des attitudes contrastées au sujet des droits des étrangers vivant en Suisse. Qu'il s'agisse du droit de vote, du droit à la naturalisation automatique de la 2^e génération ou du droit au regroupement familial, la population non issue de la migration se montre systématiquement moins favorable à leur octroi que la population issue de la migration. Concernant la participation politique et le droit de vote, le rejet est à 58% parmi les personnes non issues de la migration et à 30% parmi celles qui en ont une. La différence entre les taux des différents groupes est statistiquement significative. La considération est la même quand il est question d'une naturalisation automatique puisque, dans ce cas, le taux de rejet est de 49% pour les non issus de la migration et 27% pour ceux qui en sont issus.

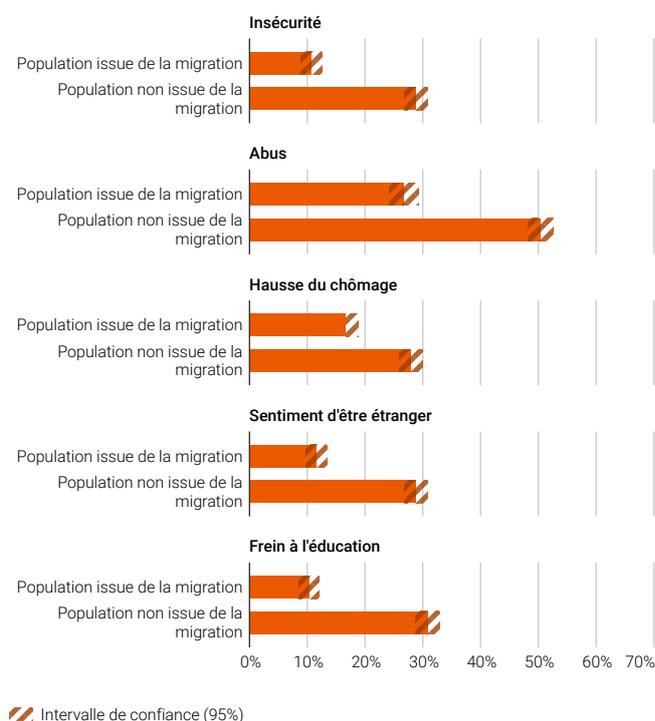
Les étrangers vivant en Suisse sont, en outre, perçus plus négativement par la population non issue de la migration que par celle qui en est issue. Les opinions négatives à l'égard de leurs comportements – réels ou imaginés – sont significativement plus répandues chez les premiers que chez les seconds (G14). Par exemple, parmi la population non issue de la migration, entre 28% et 30% estiment que les étrangers créent des problèmes au niveau du marché du travail (chômage), de la formation, de la sécurité publique et du sentiment de bien-être général; parmi la population issue de la migration cependant, ces taux avoisinent les 11%, soit environ trois fois moins.

Ces différences d'attitudes selon le statut migratoire calquent les différences observées selon la nationalité. Pour tout sujet qui touche aux étrangers ou à la diversité en général, les personnes de nationalité étrangère se montrent plus ouvertes que les personnes de nationalité suisse. A l'inverse, les personnes suisses ont généralement des opinions plus négatives, témoignant d'une plus grande fermeture envers la migration. Le chapitre 7 du rapport Panorama de la société suisse (2020) révèle que la naturalisation joue également un rôle dans la construction et la perpétuation des attitudes: les attitudes des personnes naturalisées diffèrent de celles des personnes nées suisses et de celles des étrangers. Dans l'ensemble, les ressortissants étrangers restent le groupe qui montre le plus d'ouverture tandis que les Suisses de naissance sont les plus fermés; les Suisses naturalisés se situent entre les deux, leurs attitudes s'avérant, selon les sujets, tantôt plus inclusives, tantôt plus restrictives. Finalement, comme avancé plus haut, le lieu de naissance joue lui aussi un rôle et des différences d'opinion systématiques s'observent entre les personnes nées en Suisse et celles nées dans un autre pays. Parce que le statut migratoire combine les différentes informations sur l'origine, il reflète fidèlement les résultats des variables isolées permettant sa mesure.

Attitudes envers les personnes étrangères

Part de la population d'accord avec les affirmations négatives, selon le statut migratoire, en 2020

G14



Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2021

Différences de résultats entre enquêtes et votations

Alors que des opinions défavorables à l'octroi de plus de droits aux étrangers vivant en Suisse peuvent s'avérer majoritaires lors de votations populaires, les attitudes défavorables telles que mesurées par l'enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS) restent, dans la plupart des cas, au-dessous des 50%. Pourquoi cette différence?

Ceci peut en partie s'expliquer par le fait que les personnes étrangères, exclues de la participation aux votations fédérales, témoignent d'attitudes plus favorables envers la diversité et l'octroi de droits aux personnes migrantes, comme le montrent les résultats de l'enquête exposés ci-contre (voir sous-chapitre 3.2.2).

La réponse est donc à chercher du côté de la composition des groupes de personnes invitées à s'exprimer. En effet, si l'univers d'enquête comprend des personnes étrangères, ce n'est pas le cas du groupe autorisé à voter au niveau fédéral. D'ailleurs, même dans les cas où les étrangers ont accès au vote, on constate que leur participation aux scrutins est plus basse que celle des Suisses.

3.2.3 Conditions de vie

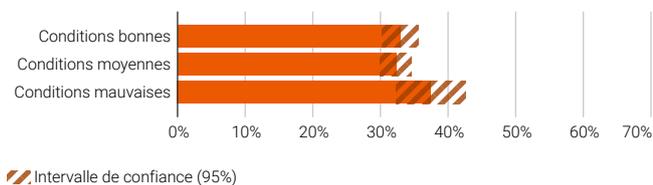
Les conditions de vie, qui correspondent ici à la situation financière autoévaluée des ménages, est un facteur qui explique en partie les attitudes envers la diversité. Les personnes vivant dans des conditions difficiles tendent à avoir un avis différent sur la diversité que les personnes bénéficiant de bonnes conditions de vie.

L'indicateur mesurant le sentiment de dérangement par la présence de personnes perçues comme différentes au quotidien montre que, en 2020, parmi les personnes avec une situation financière difficile, 38% éprouvent une gêne face à la diversité (G15). Parmi les personnes avec une situation financière moyenne à bonne, le taux est de 33%.

Sentiment de dérangement

Part de la population dérangée par la présence de personnes perçues comme différentes, selon les conditions de vie, en 2020

G15



Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2021

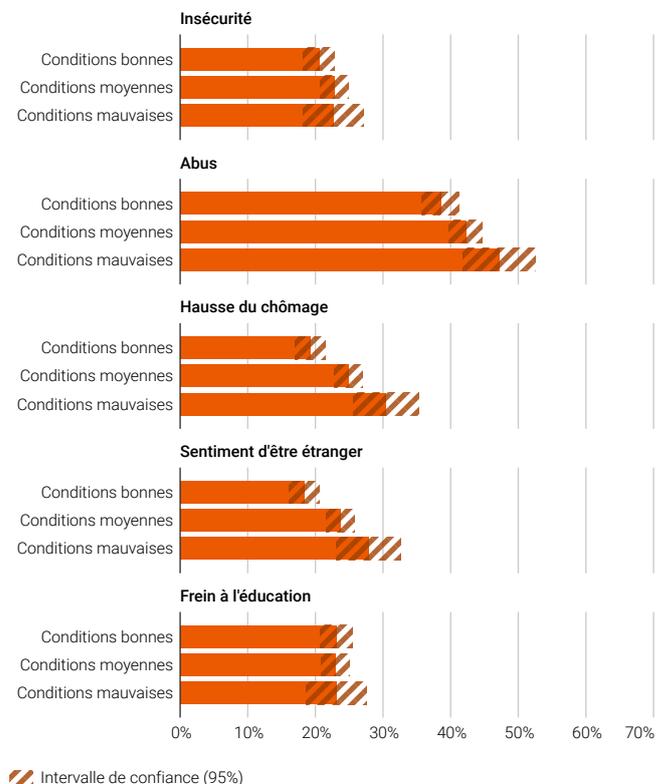
Les avis par rapport à l'octroi de droits aux étrangers vivant en Suisse varient également en fonction des conditions de vie, mais dans une moindre mesure que le sentiment de dérangement. Selon les droits en cause, les personnes connaissant des conditions de vie difficiles témoignent d'avis moins restrictifs que les autres, mais pas de manière systématique. C'est le cas pour le droit à la naturalisation automatique de la 2^e génération et pour le droit à la participation politique au niveau cantonal ou communal. Pour le premier droit mentionné, 32% parmi les personnes aux conditions précaires s'y opposent, contre 43% parmi celles aux conditions favorables. Pour le second droit (participation politique), 37% parmi les personnes aux conditions de vie précaires s'y opposent, contre 49% parmi celles avec une situation financière confortable. Ce résultat peut potentiellement s'expliquer par la surreprésentation des étrangers dans les groupes avec une situation financière moins bonne, amplifiant la part des attitudes favorables à l'octroi de droits. Concernant le droit au regroupement familial, on n'observe pas de différence d'opinion selon les conditions de vie. Près de 30% s'y opposent, quelle que soit la situation financière du ménage.

Outre la question des droits, les attitudes envers les non nationaux sont aussi sujettes à variation selon les conditions de vie (G16). Les tendances sont encore une fois moins nettes que pour les autres facteurs (3.2.1, 3.2.2) et les attitudes sont contrastées selon le sujet. Lorsqu'il s'agit des impacts de la migration sur l'éducation des enfants suisses ou sur la sécurité publique, les personnes ayant de bonnes, respectivement de mauvaises, conditions de vie présentent des attitudes similaires. Par contre,

Attitudes envers les personnes étrangères

Part de la population d'accord avec les affirmations négatives, selon les conditions de vie, en 2020

G16



Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2021

lorsque le marché du travail et le système de prestations sociales sont en cause, les personnes ayant une situation de vie difficile se montrent plus critiques que les personnes à la situation de vie confortable. 31% d'entre elles estiment que les non nationaux sont responsables des hausses de chômage, contre 19% des personnes ayant des bonnes conditions financières. Parmi les moins favorisés, 47% pensent que les étrangers abusent du système social suisse, contre 39% chez les plus favorisés.

Les résultats contrastés obtenus pour ce facteur des conditions de vie invitent à explorer la piste d'autres facteurs pouvant expliquer les attitudes de la population envers la diversité et l'altérité.

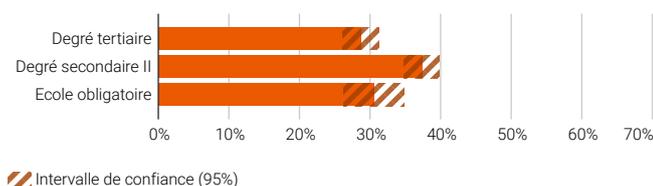
3.2.4 Niveau de formation

Bien que moins fort en 2018, le niveau de formation apparaît, en 2020, comme facteur clé lié aux attitudes envers la diversité et envers les personnes étrangères vivant en Suisse. Lorsque le niveau de formation est considéré, les personnes ayant une formation de type secondaire II ont des opinions généralement plus restrictives que les personnes au bénéfice d'un niveau de formation plus bas (école obligatoire) ou plus haut (tertiaire).

Sentiment de dérangement

Part de la population dérangée par la présence de personnes perçues comme différentes, selon le niveau de formation, en 2020

G17



Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2021

Les différences d'opinions évoquées sont visibles par le biais de l'indicateur mesurant le sentiment de malaise lors de la rencontre avec des personnes perçues comme différentes (G17). Parmi les personnes avec une formation au niveau secondaire II, 37% déclarent pouvoir ressentir une gêne dans leur quotidien lorsqu'elles sont confrontées à une personnes ayant une langue, une nationalité, une religion ou une couleur de peau différente. Ce taux s'élève à 31% chez les personnes ayant l'école obligatoire comme plus haut niveau de formation achevée et à 29% chez celles ayant une formation tertiaire.

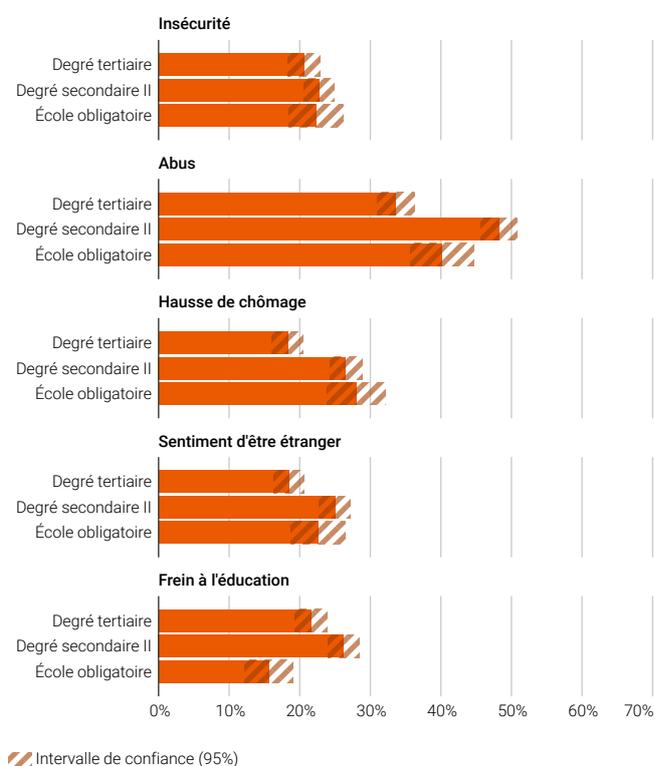
Bien qu'un lien soit observé entre les attitudes envers la diversité et le niveau de formation, ce facteur explique moins clairement les attitudes envers les non nationaux que les facteurs du positionnement politique et du statut migratoire. Comme dans le cas des conditions de vie (3.2.3), les résultats sont contrastés. Au niveau de l'octroi de plus de droits pour les étrangers vivant en Suisse, aucune tendance nette ne se dégage. Concernant le droit au regroupement familial, les opinions sont les mêmes selon le niveau de formation, avec environ 30% de rejet du droit dans tous les cas. Pour le droit à la naturalisation automatique de la 2^e génération, les personnes de formation tertiaire montrent plus d'opposition (44%), suivies des personnes de formation secondaire II (41%) et finalement des personnes ayant achevé l'école obligatoire uniquement (28%). Dans le cas du droit de vote, on retrouve le schéma observé pour le dérangement: les personnes avec une formation de type secondaire II s'opposent plus fortement à l'octroi de ce droit (51%) que les autres (46% tertiaire; 40% école obligatoire).

Pour les attitudes générales envers les non nationaux, les personnes de formation secondaire II ont tendance à montrer moins d'ouverture que les personnes d'autres niveaux de formation (G18). Par exemple, 48% d'entre elles estiment que les étrangers abusent du système de prestations sociales suisse, contre 40% parmi les personnes avec l'école obligatoire comme plus haut niveau de formation et 34% parmi celles avec un niveau tertiaire. 26% (secondaire II) sont d'avis que les enfants de nationalité étrangère freinent les enfants de nationalité suisse dans leur éducation, contre 22% (tertiaire) et 16% (école obligatoire). Le sentiment d'être étranger dans son pays est plus fort chez les personnes de niveau de formation secondaire II que chez les personnes de niveau tertiaire (25% contre 19%).

Attitudes envers les personnes étrangères

Part de la population d'accord avec les affirmations négatives, selon le niveau de formation, en 2020

G18



Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2021

Comme pour les conditions de vie (3.2.3), il est difficile de se prononcer clairement à propos de l'influence du niveau de formation. La composition des sous-groupes et, plus précisément, la surreprésentation de personnes étrangères dans certains d'entre eux, pourrait expliquer les différences d'opinions observées. Le fait que les attitudes des personnes de niveau de formation de l'école obligatoire rejoignent celles des personnes de niveau de formation tertiaire peut ainsi s'expliquer par le fait que les étrangers sont plus représentés au niveau primaire ou, à l'inverse, que les Suisses sont plus représentés au niveau secondaire II. La nationalité ou le statut migratoire pourrait donc mieux expliquer les attitudes envers la diversité.

3.3 Interactions entre facteurs individuels

Parmi les facteurs exposés, le positionnement politique reste, de manière consistante sur la période 2016–2020, celui qui est le plus fortement lié aux attitudes négatives envers la diversité, et en particulier au sentiment de dérangement que peuvent ressentir certaines personnes au quotidien face à cette diversité. Ce résultat s'explique par le fait que ce facteur est, parmi ceux considérés, le plus proche du concept que l'on cherche à mesurer dans le cadre de cette analyse: l'orientation politique reflète en effet également une attitude et implique, généralement, des

positions spécifiques sur les sujets de la diversité et de la migration. Cette proximité des deux variables (dépendante et indépendante) explique certainement la position centrale du facteur de la position politique parmi l'ensemble des facteurs individuels.

Outre le positionnement politique sur le spectre gauche-droite, les liens avec le statut migratoire, respectivement la nationalité ou le lieu de naissance, sont plus forts et clairs que ceux avec les conditions de vie et le niveau de formation. Dans le cadre de cette analyse, l'origine migrante apparaît comme un facteur plus explicatif des attitudes envers la diversité que l'origine sociale (niveau social). Il faut néanmoins rappeler que ces deux variables explicatives sont liées entre elles. Le statut migratoire et le statut social ne sont pas indépendants: les personnes migrantes ou issues de la migration sont surreprésentées dans certaines catégories sociales et inversement. En effet, parmi les personnes issues de la migration, près de 17% déclaraient en 2020 vivre dans de mauvaises conditions financières, contre 7% parmi les personnes non issues de la migration. Les premières sont également surreprésentées dans les bas niveaux de formation (21% parmi les personnes issues de la migration ont un bas niveau de formation en 2020, contre 11% parmi celles qui n'en sont pas issues) alors que les secondes sont surreprésentées au niveau secondaire II (50% contre 40%). Au niveau tertiaire, il n'y a pas de différence de représentation selon le statut migratoire ou la nationalité.

Les résultats de la présente analyse semblent indiquer que le facteur de l'origine migrante (statut migratoire) prend le pas sur l'origine sociale (conditions de vie, niveau de formation) lorsqu'on considère les attitudes envers la diversité. Ceci apparaît comme cohérent par rapport à la thématique de l'enquête qui, comme son nom l'indique, s'intéresse au vivre ensemble en Suisse (VeS) et donc aux questions liées à la cohésion sociale, à l'intégration et à la migration.

4 Régionalisation des attitudes envers la diversité

Bien que moins déterminantes que des caractéristiques sociodémographiques ou des facteurs individuels (voir sous-chapitre 3.1), les caractéristiques régionales jouent également un rôle à propos des attitudes face à la diversité. En effet, selon les types de régions, lesdites attitudes seront plus ou moins favorables. La population vivant dans les zones urbaines et les villes s'avère être plus ouverte à la migration et à la différence. Les zones urbaines constituent des espaces dans lesquels les contacts avec la diversité sont plus probables.

Sur la base des données de l'enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS) de 2020, ce chapitre présente les attitudes envers la diversité des personnes selon leur position dans l'espace géographique suisse et le type de région dans lequel elles habitent. En raison de la taille de l'échantillon de l'enquête qui ne permet des analyses au niveau cantonal, les variables spatiales retenues sont les grandes régions, les régions linguistiques et le degré d'urbanisation. Ces variables renvoient à des typologies de régionalisation¹ standards de l'Office fédéral de la statistique (OFS)². Elles sont également utilisées pour la ventilation des indicateurs sur le vivre ensemble diffusés après chaque enquête biannuelle³.

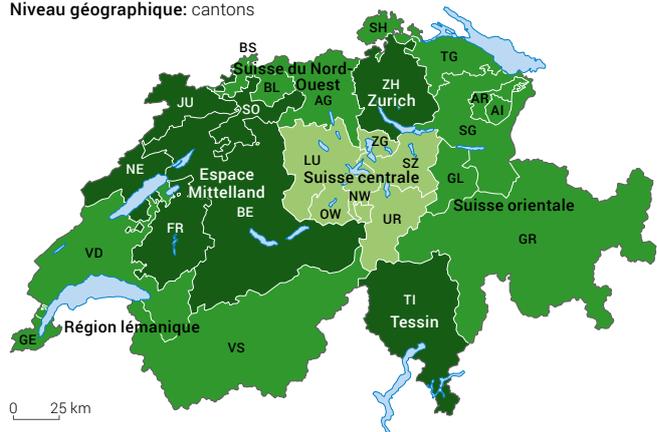
4.1 Grandes régions

Grâce au tirage de l'échantillon par strates de cadrage régionales et à la pondération, les résultats de l'enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS) sont représentatifs au niveau des grandes régions de la Suisse (G 19). À des fins de comparaison statistique régionale et internationale, sept grandes régions ont été créées sur la base du découpage des cantons. Ces régions équivalent aux régions NUTS 2 d'EUROSTAT⁴ ainsi qu'au niveau TL2 de l'OCDE⁵.

Les grandes régions¹

G 19

Niveau géographique: cantons



Source: OFS – Nomenclatures spatiales

© OFS 2021

¹ La régionalisation des données est ici comprise comme un découpage géographique de l'espace suisse selon des critères ou typologies choisies.

² Site internet de l'OFS: www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Thèmes transversaux → Analyses territoriales → Niveaux géographiques → Régions d'analyse

³ Les indicateurs standards sont disponibles sur le site internet de l'OFS: www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 01 – Population → Migration et intégration → Vivre ensemble

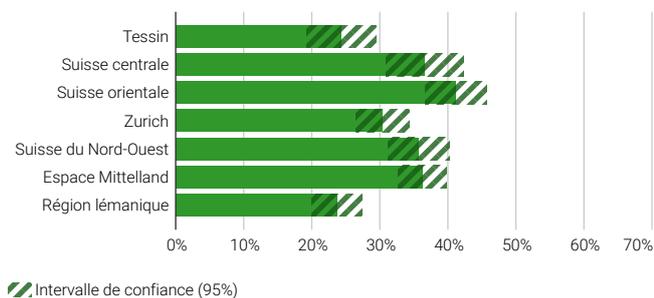
⁴ Office statistique de l'Union européenne

⁵ Organisation de coopération et de développement économiques

Sentiment de dérangement

Part de la population dérangée par la présence de personnes perçues comme différentes, selon les grandes régions, en 2020

G20



Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2021

Les attitudes envers la diversité varient selon les grandes régions. Les habitants de certaines régions se déclarent plus souvent dérangés par la présence de personnes différentes (G20); c'est le cas en Suisse orientale, en Suisse centrale, en Suisse du Nord-Ouest et dans l'espace Mittelland où respectivement 41%, 37%, 37% et 36% de la population annoncent une gêne potentielle. De manière statistiquement significative, le sentiment de dérangement est moins fréquent (24%) en région lémanique que dans les régions qui viennent d'être évoquées. Avec des taux de 30% et 24%, les régions de Zurich et du Tessin se distinguent aussi par un sentiment de dérangement moins prévalent.

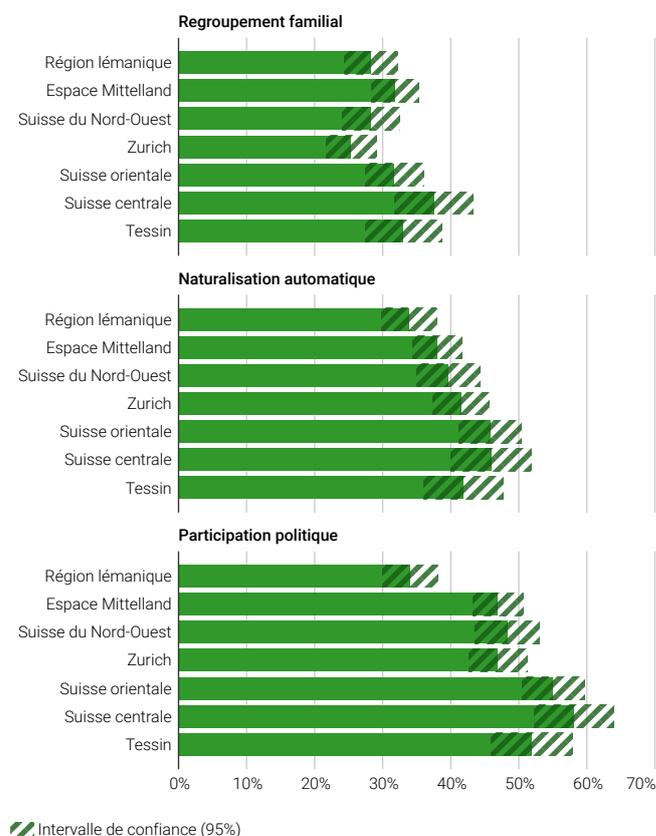
Les opinions relatives aux personnes de nationalité étrangère et à l'octroi de plus de droits en leur faveur varient elles-aussi selon les grandes régions (G21). Quel que soit le droit en cause (regroupement familial, naturalisation automatique, participation politique), c'est en Suisse centrale que les taux d'opposition à l'octroi des droits sont les plus élevés (entre 37% et 58%). De l'autre côté, le refus d'octroi des divers droits est le moins fréquent en région lémanique (entre 28% et 34%).

Concernant les attitudes générales envers les étrangers, sans référence à leurs droits, des tendances semblables s'observent dans les régions, avec cependant des variations sensibles selon le sujet abordé (G22). Lorsqu'il s'agit de savoir si les étrangers abusent du système de prestations sociales suisse, c'est en Suisse orientale que l'accord avec cette affirmation est le fréquent (49%). L'idée que les étrangers seraient responsables des hausses de chômage en Suisse est plus répandue au Tessin que dans les autres grandes régions (35%). En comparaison aux autres régions, c'est à Zurich et en région lémanique que le sentiment d'insécurité dans les rues en lien avec la migration est le plus faible (respectivement 19% et 15%; contre 26% en Suisse orientale, centrale et dans l'espace Mittelland). Les individus vivant en région lémanique sont ceux qui se sentent les moins «étrangers dans leur pays» (15%).

Attitudes envers les droits des personnes étrangères

Part de la population refusant l'octroi des droits, selon les grandes régions, en 2020

G21



Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

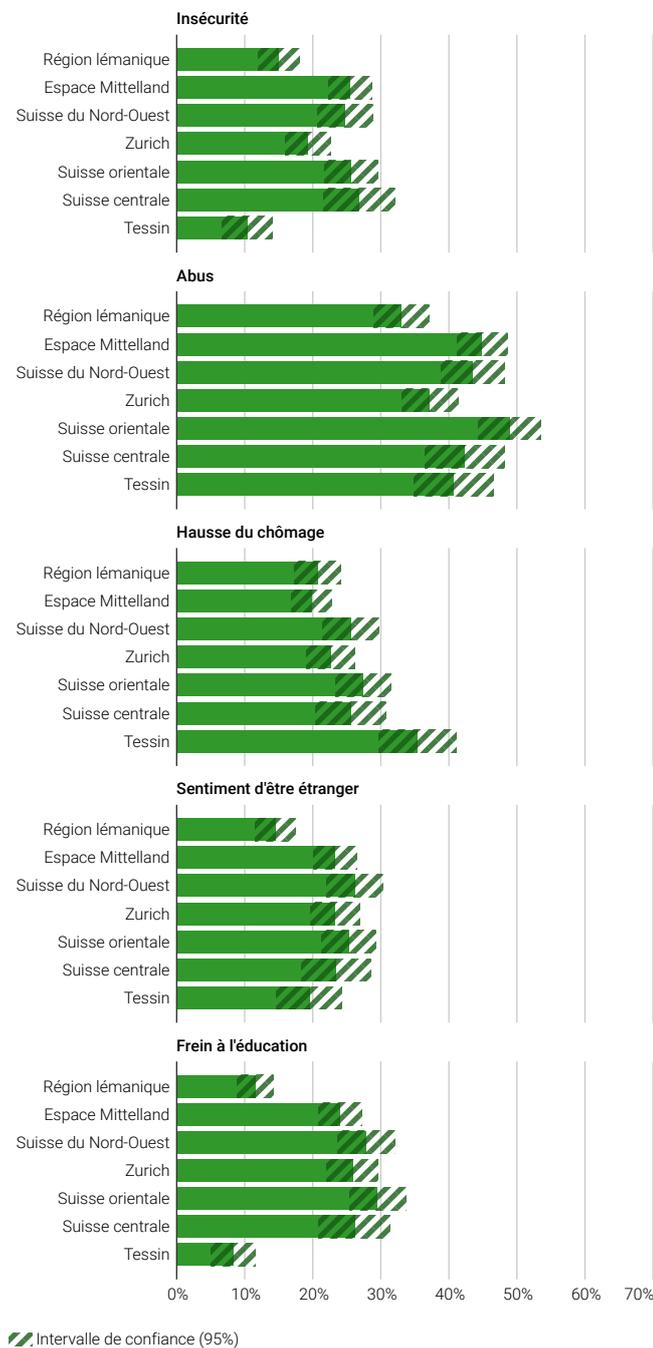
© OFS 2021

En raison de la taille de l'échantillon d'enquête, les tendances en matière d'attitudes selon les grandes régions de la Suisse ne sont pas toujours statistiquement significatives. On constate toutefois que les personnes vivant en région lémanique présentent des attitudes généralement plus favorables face à la diversité et aux étrangers. Outre la région lémanique, selon les indicateurs, Zurich se distingue aussi par plus d'ouverture que les autres grandes régions. C'est en Suisse orientale, en Suisse centrale, en Suisse du Nord-Ouest et dans l'espace Mittelland que les opinions négatives sont plus fréquemment observées.

Attitudes envers les personnes étrangères

Part de la population d'accord avec les affirmations négatives, selon les grandes régions, en 2020

G22



Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2021

4.2 Régions linguistiques

Les régions linguistiques constituent la régionalisation non institutionnelle la plus ancienne de la statistique suisse (G23). L'Office fédérale de la statistique (OFS) délimite les espaces où la population parle majoritairement l'allemand, le français, l'italien ou le romanche, en fonction des recensements fédéraux de la population⁶.

Régions linguistiques, en 2016

G 23

Niveau géographique: cantons



Régions linguistiques

- Région linguistique allemande et romanche
- Région linguistique française
- Région linguistique italienne

Sources: OFS – Niveaux géographiques de la Suisse, Relevé structurel (RS)

© OFS 2021

Selon les régions linguistiques de la Suisse, les attitudes envers la diversité et la migration s'expriment différemment et le degré d'ouverture de la population varie (G24). L'analyse du sentiment de dérangement dans l'espace montre que ce sont les personnes vivant en Suisse alémanique et romanchophone⁷ qui ressentent le plus de dérangement lorsqu'elles sont face à quelqu'un de nationalité, religion, langue ou couleur de peau différente (37%). En comparaison, ce sont 24% en régions linguistiques française et italienne.

Concernant l'octroi de droits aux non nationaux vivant dans le pays, la population des régions linguistiques de la Suisse allemande et romanche et de la Suisse italienne se montre moins ouverte que celle de la région linguistique francophone (G25). C'est à propos du droit de vote que l'écart entre cette dernière région et les deux autres est le plus important: 32% des personnes vivant en Suisse romande s'oppose à donner un droit de participation politique aux étrangers, contre 52% en Suisse alémanique et romanchophone et en Suisse italienne. On observe le même schéma pour la naturalisation automatique de la 2^e

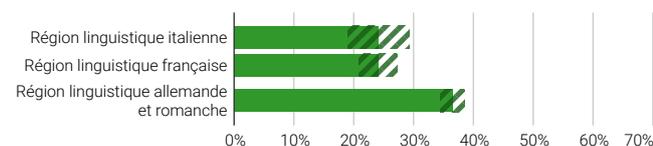
⁶ Site internet de l'OFS: www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/de/16218_3002_3501_70/25213.html

⁷ Les deux régions linguistiques sont mises ensemble en raison de la taille de l'échantillon de l'enquête et des effectifs de population dans la région romanche. La région linguistique romanche ne peut pas être analysée indépendamment.

Sentiment de dérangement

Part de la population dérangée par la présence de personnes perçues comme différentes, selon les régions linguistiques, en 2020

G24



Intervalle de confiance (95%)

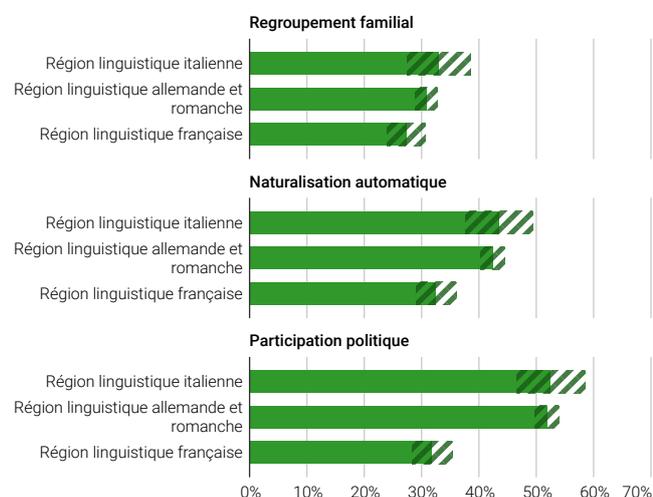
Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2021

Attitudes envers les droits des personnes étrangères

Part de la population refusant l'octroi des droits, selon les régions linguistiques, en 2020

G25



Intervalle de confiance (95%)

Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2021

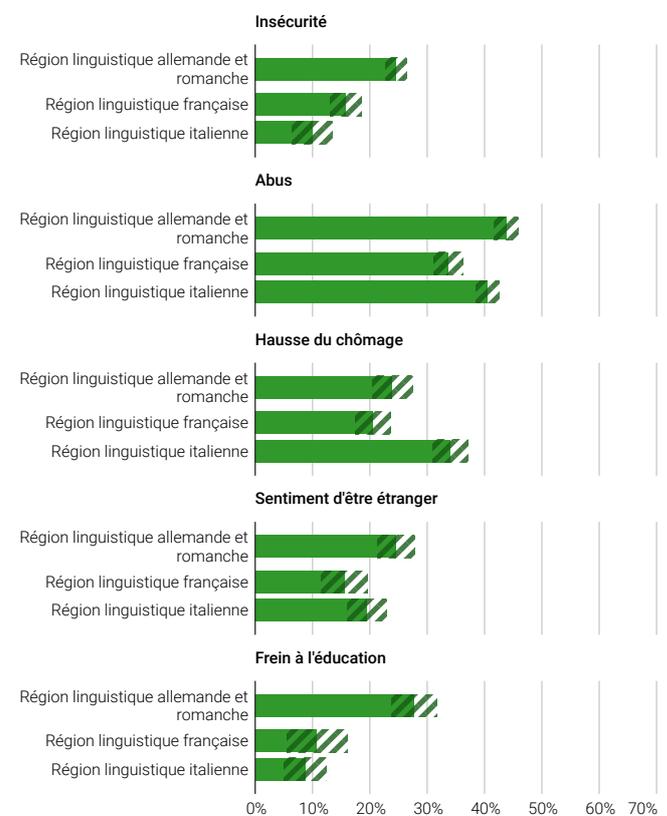
génération. C'est à nouveau les personnes vivant en Romandie qui montrent le moins d'opposition, avec un taux de 33% (contre 43% dans les autres régions linguistiques).

Comme les droits potentiels, les comportements et rôles des non nationaux sont interprétés différemment selon la région linguistique (G26). Concernant l'impact sur l'éducation des enfants, les risques d'abus du système, l'insécurité publique et le sentiment de ne plus se sentir «chez soi», les personnes vivant en Suisse romande se sentent moins affectées négativement par la migration que les personnes vivant en Suisse alémanique et romanchophone. Par exemple, en région linguistique française, 11% des personnes pensent que la présence d'enfants étrangers dans les classes est un frein à l'éducation des enfants suisses, contre 28% en région linguistique allemande et romanche. C'est en région linguistique italienne que la part de la population estimant que les étrangers sont responsables des hausses de chômage est la plus élevée (34% contre environ 22% dans les autres régions linguistiques).

Attitudes envers les personnes étrangères

Part de la population d'accord avec les affirmations négatives, selon les régions linguistiques, en 2020

G26



Intervalle de confiance (95%)

Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2021

Des différences d'attitudes selon les régions linguistiques sont observées et un schéma se dessine entre les indicateurs sur la base de cette variable régionale. Les personnes vivant en Suisse allemande et romanchophone montrent généralement plus de fermeture envers la diversité et les personnes vivant en Suisse romande se distinguent par plus d'ouverture. En région linguistique italienne, les enjeux semblent se cristalliser autour du marché du travail, puisque c'est dans cette situation que les personnes habitant la région montrent plus de fermeture.

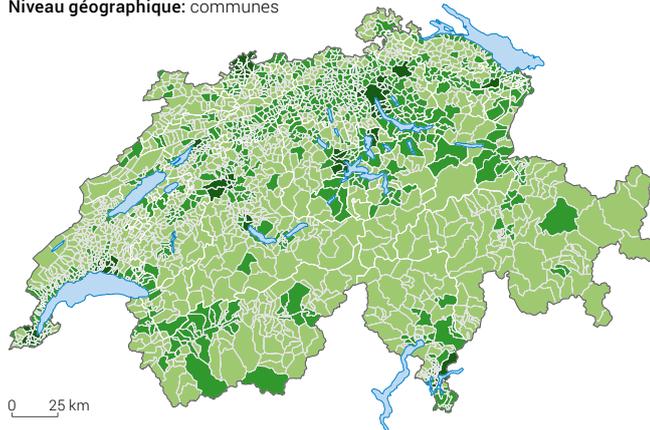
4.3 Degré d'urbanisation

La typologie du degré d'urbanisation regroupe les communes suisses selon leur densité (G27). Elle permet ainsi de distinguer des zones densément peuplées, des zones intermédiaires et des zones faiblement peuplées.

Degré d'urbanisation 2011 (DEGURBA – Eurostat) au 1.1.2020¹

G 27

Niveau géographique: communes



Appartenance

- Zone densément peuplée
- Zone urbanisée intermédiaire
- Zone faiblement peuplée

¹ Définition 2011, version révisée 20.08.2020

Sources: OFS – Niveaux géographiques de la Suisse; Eurostat

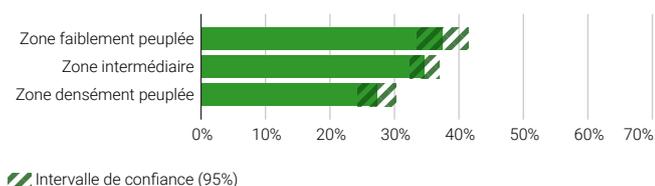
© OFS 2021

Les attitudes à l'égard de la diversité et à l'égard des personnes de nationalité étrangère sont différentes selon le degré d'urbanisation des zones analysées. Les personnes vivant dans des zones peuplées montrent généralement plus d'ouverture que les personnes vivant dans les autres types de zones moins denses. Le sentiment de dérangement en présence de personnes perçues comme différentes est moins fréquent dans les zones très peuplées que dans les zones qui le sont moins (27% contre environ 35% et 38%) (G28). Au niveau de la gêne occasionnée par la présence de l'altérité dans son quotidien, on n'observe pas de différence statistiquement significative entre les zones urbanisées intermédiaires et les zones faiblement peuplées.

Sentiment de dérangement

Part de la population dérangée par la présence de personnes perçues comme différentes, selon le degré d'urbanisation, en 2020

G 28



Intervalle de confiance (95%)

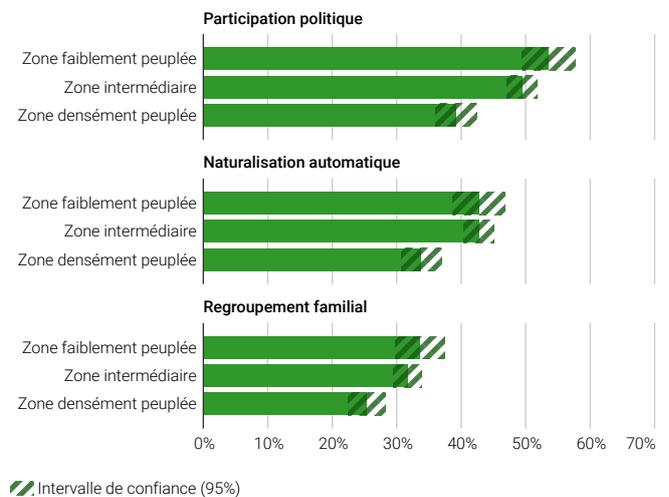
Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2021

Attitudes envers les droits des personnes étrangères

Part de la population refusant l'octroi des droits, selon le degré d'urbanisation, en 2020

G 29



Intervalle de confiance (95%)

Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2021

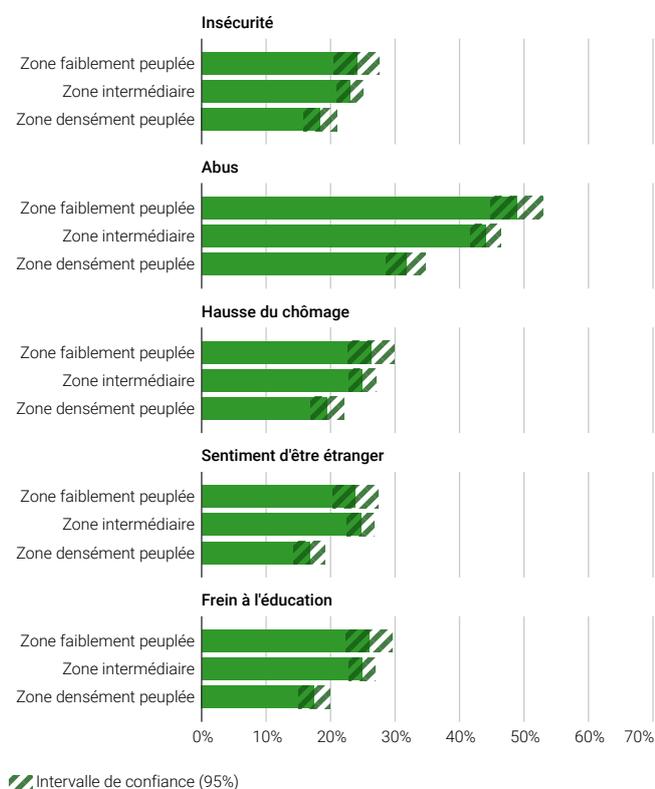
Au sujet des droits des personnes de nationalité étrangère vivant en Suisse, une tendance similaire se dessine (G29). Les attitudes défavorables à l'octroi de droits sont moins répandues dans les zones fortement peuplées que dans les zones qui le sont moins. De manière analogue aux constats à propos du dérangement, il y a peu d'écart entre les attitudes dans les zones urbaines intermédiaires et dans les zones faiblement peuplées. Indépendamment du droit en cause, la même tendance est observée.

Les opinions relatives aux non nationaux résidant en Suisse sont aussi sujettes à variation selon la zone étudiée et sa densité. Encore une fois, les opinions négatives sont moins fréquentes dans les zones fortement peuplées que dans les autres zones, où la prévalence est presque identique (G30). Par exemple, les personnes vivant dans les espaces densément peuplés se sentent significativement moins en insécurité dans les rues que les personnes vivant dans les espaces peu peuplés (respectivement 18% et 24%). Elles sont aussi moins enclines à se sentir étrangères dans leur propre pays (17% contre 25%). Au niveau des comportements et rôles attribués aux non nationaux, les personnes vivant dans des zones fortement peuplées témoignent d'attitudes davantage positives et ouvertes. Elles sont notamment moins nombreuses à penser que les étrangers sont responsables des hausses de chômage en Suisse (19% contre environ 26%) et qu'ils représentent un frein à l'éducation des enfants nationaux (18% contre environ 26%).

Attitudes envers les personnes étrangères

Part de la population d'accord avec les affirmations négatives, selon le degré d'urbanisation, en 2020

G30



Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2021

De manière nette et selon un schéma clair, les attitudes envers la diversité et les étrangers changent selon le degré d'urbanisation des communes. Les personnes vivant dans des zones peuplées sont plus ouvertes, tandis que les personnes vivant dans des zones intermédiaires ou faiblement peuplées montrent plus de fermeture. Si les différences en points de pourcentage sont parfois petites, elles sont presque toujours statistiquement significatives, confirmant alors l'existence d'attitudes spécifiques selon les espaces et leur densité de population.

Dans l'interprétation de ces résultats, il faut tenir compte du fait que c'est dans les zones urbaines et densément peuplées que la présence de la population étrangère ou issue de la migration est plus importante. Cette population témoigne, comme il a été montré au chapitre précédent (voir sous-chapitre 3.2.2), d'attitudes généralement plus positives.

4.4 Contacts avec la diversité

Les résultats du sous-chapitre 4.3 relatifs au degré d'urbanisation tendent à étayer une théorie des sciences sociales appelée «hypothèse du contact» et avancée pour la première fois par Allport (1954)⁸ et par Hewstone et Swart (2011)⁹. Comme relevé dans le chapitre 7 du Panorama société de la société suisse (2020), selon cette théorie, l'ouverture envers la population immigrée augmente avec l'intensité des contacts entre endogroupes et exogroupes. On observe que les zones fortement peuplées comme les centres urbains abritent une population plus diverse du point de vue des origines en matière de nationalités, de pays de naissance ou de langues. On peut donc supposer que ce caractère mixte et cosmopolite des centres urbains, ainsi que leur densité en elle-même, les rend propices à la rencontre entre différents types de population. C'est sur cette base que l'on peut postuler l'existence d'un lien entre la variable de l'urbanisation et celle du contact entre des groupes de population divers.

Pour vérifier ces liens, une variable sur les contacts a été introduite dans l'enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS) de 2020. Bien qu'elle doive encore faire ses preuves sur le long terme, des tendances allant dans le sens des hypothèses de la théorie du contact sont visibles. En effet, les personnes déclarant ne pas avoir de contacts avec des personnes d'appartenances différentes se sentent plus fréquemment dérangées lorsqu'elles sont effectivement en présence de la diversité que les personnes déclarant avoir des contacts dans leur quotidien. Aussi, par rapport aux personnes ayant des contacts fréquents, les personnes sans contact se montrent moins prêtes à octroyer des droits aux non nationaux vivant dans le pays. De manière cohérente, leurs opinions générales sur les étrangers sont en outre moins favorables que les opinions des personnes ayant des contacts.

L'analyse des données du module Diversité de 2017 portant sur la thématique du racisme anti-Noirs a d'ailleurs montré des liens entre les attitudes envers les personnes noires et la fréquence des contacts. L'attitude générale de la population face au racisme anti-Noirs varie selon la fréquence des contacts, dans le quotidien, avec les populations noires. Les personnes déclarant être souvent au contact de la minorité sont significativement plus nombreuses à valider l'existence de racisme envers celle-ci (18%) que les personnes n'ayant pas ou peu de contact (11%).

⁸ Allport, Gordon (1954): *The Nature of Prejudice*. Reading, Massachusetts: Addison-Wesley Publishing Company.

⁹ Hewstone, Miles et Hermann Swart (2011): *Fifty-odd years of inter-group contact: From hypothesis to integrated theory*, *British Journal of Social Psychology*, 50 (3). <https://doi.org/10.1111/j.2044-8309.2011.02047>

Il existe *a priori* un lien entre attitudes et contact, mais il mérite d'être analysé de manière plus détaillée, sur la base de données empiriques complémentaires. Pour ce facteur plus que pour les autres, la direction du lien de causalité doit être questionnée: les contacts favorisent-ils l'ouverture ou est-ce l'ouverture qui engendre des contacts? Considérée comme variable indépendante dans le cadre de la présente analyse, d'autres pistes doivent être explorées à l'avenir. La nature des contacts devra également être mieux décrite. L'impact des contacts est-il différent lorsqu'ils sont choisis ou lorsqu'ils sont «subis»? Les enquêtes sur le vivre ensemble en Suisse (VeS) de 2022 et 2024 fourniront une base empirique pour tâcher de répondre à ces nouvelles interrogations. Elles permettront la mise en lumière des relations entre les facteurs démographiques, régionaux et de contact avec les attitudes de la population envers la diversité.

5 Conclusion

Par le biais de différents angles et approches (attitudes négatives, facteurs individuels, régionalisation), cette publication a tâché de décrire et d'analyser les attitudes de la population de la Suisse envers la diversité. Cette analyse approfondie des données des enquêtes sur le vivre ensemble en Suisse (VeS) de 2016, 2018 et 2020 reflète les résultats diffusés après chaque enquête. Les attitudes envers la diversité sont consistantes et, pour la plupart, stables sur la période. Cette conclusion donne des indications à propos de l'état de la cohésion sociale à un moment donné, mais aussi de la qualité de l'outil de relevé utilisé pour mesurer les attitudes envers la diversité.

Bien que focalisée sur les attitudes négatives, cette publication permet de constater que les attitudes positives envers la diversité prévalent quel que soit l'angle considéré. Ainsi, l'indice mesurant les attitudes racistes montre avant tout que la majorité est en fort désaccord avec ce type d'attitudes (voir sous-chapitre 2.2.1). Près de deux tiers (69%) des personnes s'opposent en effet aux attitudes racistes. L'analyse des attitudes envers les personnes étrangères offre une conclusion similaire. Bien que certaines personnes se montrent plus ouvertes que d'autres selon leur position politique, leur statut migratoire, leurs conditions de vie ou leur niveau de formation (voir chapitre 3), la majorité penche presque systématiquement du côté d'une description positive des non nationaux vivant dans le pays. Près de 70% de la population non issue de la migration estime que les étrangers ne créent pas un climat d'insécurité dans les rues, qu'ils ne sont pas responsables des hausses de chômage dans le pays, qu'ils ne représentent pas un frein à l'éducation des enfants suisses et qu'ils ne favorisent pas un climat dans lequel on se sent étranger dans son propre lieu de vie. Ces positions sont encore plus fréquentes parmi la population issue de la migration. Il en va de même pour de la régionalisation des attitudes (voir chapitre 4). Bien que le sentiment de dérangement face à la diversité varie selon les régions, il reste dans l'ensemble moins prévalent que son contraire, à savoir l'absence de ce sentiment. Indépendamment de l'espace géographique considéré, plus de 60% de la population ne ressent pas de gêne lorsqu'elle est face à une personne ayant une nationalité, une langue, une religion ou une couleur de peau différente.

L'analyse des données sur la période 2016–2020 montre que les attitudes positives tendent à augmenter, bien que plus de recul temporel soit nécessaire pour confirmer cette observation. En témoigne notamment la valeur moyenne de l'indice mesurant les attitudes xénophobes (voir sous-chapitre 2.2.2) qui était de 2,2 en 2016 et de 2,1 en 2018 et 2020. Une évolution similaire s'observe à propos des attitudes envers les personnes musulmanes (voir sous-chapitre 2.2.3). La part de la population s'opposant aux affirmations négatives sur ce groupe a augmenté sur la période: 27% en 2016, 30% en 2018 et 37% en 2020.

Plus de points de série sont nécessaires pour remplir l'objectif de monitoring des attitudes envers la diversité par le biais de l'enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS). Par la répétition dans le temps, les enquêtes futures de 2022 et 2024 fourniront une base empirique plus large. Elles permettront de vérifier les résultats initiaux présentés dans cette publication, mais également d'explorer de nouveaux champs d'analyse.

Annexes

Description

Dans un contexte marqué par la diversité, l'enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS) a pour objectif de présenter une image fiable des enjeux soulevés par la cohabitation des différents groupes vivant actuellement dans le pays. Elle collecte des informations relatives à l'acceptation, au rejet et à l'intégration de certains groupes. L'enquête permet de suivre les évolutions de la société dans plusieurs domaines comme le racisme, la xénophobie et la discrimination. Les données collectées servent de base pour l'observation des changements sociaux et pour des analyses approfondies. Elles permettent de mieux orienter les politiques d'intégration et de lutte contre la discrimination raciale.

Disponible depuis:

2016 – publication des premières données en octobre 2017

Univers de base et unités d'enquête:

Population résidante permanente vivant dans des ménages privés et âgée de 15 à 88 ans

Caractères relevés:

- composition du ménage et logement
- sentiment de dérangement dans divers contextes
- perception des migrations
- perception des politiques d'intégration et de lutte contre le racisme
- perception des personnes étrangères
- sentiment de menace dans divers contextes
- hostilité et stéréotypes à l'égard de groupes cibles
- contacts avec des groupes cibles
- expérience de la discrimination
- expérience de la violence physique ou psychique
- statut migratoire
- formation et situation professionnelle
- religiosité (confession, croyances, pratiques)
- intérêt pour la politique et positionnement idéologique
- niveau de vie et situation financière du ménage

Des modules intermédiaires «Diversité» d'approfondissement complètent les informations récoltées. Le thème de ces modules varie selon les besoins.

Méthodologie

L'enquête est réalisée dans le cadre des relevés multithématiques Omnibus de l'OFS et est menée auprès d'un échantillon de 3000 personnes. Les personnes sont sélectionnées aléatoirement dans le registre d'échantillonnage SRPH. L'enquête est réalisée en mixed-mode et la participation est possible par le biais d'un questionnaire en ligne (CAWI) ou d'une interview téléphonique (CATI).

Degré de régionalisation:

Suisse et grandes régions NUTS 2 (Région lémanique, Espace Mittelland, Suisse du Nord-Ouest, Zurich, Suisse orientale, Suisse centrale, Tessin)

Périodicité:

Biannuelle – sans les modules intermédiaires

Annuelle – avec les modules intermédiaires

2016: Vivre ensemble en Suisse

2017: Module «Diversité»: discrimination des Noirs en Suisse

2018: Vivre ensemble en Suisse

2019: Module «Diversité»: différents modes de vie en Suisse

2020: Vivre ensemble en Suisse

2021: Module «Diversité»: acceptation, tolérance et exclusion

2022: Vivre ensemble en Suisse

2023: Module «Discrimination»

2024: Vivre ensemble en Suisse

Période de référence:

Avril – Juin

Politique de révision:

Révision de routine ou révision courante: adaptation périodique du questionnaire tous les deux ans. Prochaine révision du questionnaire en 2022.

Révision méthodologique ou révision complète: les données de la période précédant une révision ne sont pas recalculées en raison de changements méthodologiques.

Bases légales

Loi du 22 juin 2007 sur le recensement fédéral de la population

Loi sur le recensement; RS 431.112

Ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population

Ordonnance sur le recensement; RS 431.112.1

Ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux du 30 Juin 1993

Ordonnance sur les relevés statistiques; RS 431.012.1

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS), Démographie et migration, en collaboration avec LINK Marketing Services Zurich/Lucerne/Lausanne

Personne responsable:

Marion Aeberli, +41 58 467 24 67
marion.aeberli@bfs.admin.ch

Programme des publications de l'OFS

En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.

Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Économie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Énergie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Sécurité sociale
- 14 Santé
- 15 Éducation et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

Les principales publications générales

L'Annuaire statistique de la Suisse



L'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il englobe les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

Le Mémento statistique de la Suisse



Le mémento statistique résume de manière concise et attrayante les principaux chiffres de l'année. Cette publication gratuite de 52 pages au format A6/5 est disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais).

Le site Internet de l'OFS: www.statistique.ch

Le portail «Statistique suisse» est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).
www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Publications

Vous souhaitez être parmi les premiers informés?



Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix.
www.news-stat.admin.ch

STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive



La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats.
www.stattab.bfs.admin.ch

Statatlas Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives



L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 4500 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique.
www.statatlas-suisse.admin.ch

Pour plus d'informations

Centre d'information statistique

058 463 60 11, info@bfs.admin.ch

En ligne

www.statistique.ch

Imprimés

www.statistique.ch

Office fédéral de la statistique

CH-2010 Neuchâtel

order@bfs.admin.ch

tél. 058 463 60 60

Numéro OFS

1913-2000

ISBN

978-3-303-01294-9

La statistique www.la-statistique-compte.ch
compte pour vous.